



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8937^e séance

Lundi 20 décembre 2021, à 10 h 5
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Abarry	(Niger)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Mathur
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M ^{me} Muigai
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Prince
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité (S/2021/1029)

Rapport du Secrétaire général sur les opérations humanitaires des Nations Unies en République arabe syrienne (S/2021/1030).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité (S/2021/1029)

Rapport du Secrétaire général sur les opérations humanitaires des Nations Unies en République arabe syrienne (S/2021/1030)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ; et M^{me} Amani Ballour, pédiatre d'origine syrienne et défenseuse des droits de la femme et de l'enfant.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/1029, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité, et sur le document S/2021/1030, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les opérations humanitaires des Nations Unies en République arabe syrienne.

Je donne maintenant la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Nous voici réunis à la fin d'une nouvelle année, et nous ne pouvons appréhender 2021 que comme une année durant laquelle les souffrances du peuple syrien se sont aggravées. Les lignes de front n'ont peut-être pas évolué, mais nous avons constaté la poursuite des violences contre les civils et des atteintes systématiques aux droits

humains, notamment des femmes et des filles. La faim et la pauvreté se sont intensifiées tandis que l'économie continuait d'imploser, et on recense désormais 14 millions de personnes dans le besoin, le nombre le plus élevé depuis le début du conflit. Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont toujours détenues, enlevées ou portées disparues. Treize millions de civils sont toujours déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et beaucoup d'enfants n'ont jamais connu leur patrie, alors que les perspectives d'un retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité ne s'améliorent pas et constituent toujours un défi pour les voisins de la Syrie. La Syrie est toujours fragmentée en plusieurs zones qui semblent s'éloigner les unes des autres, alors que les autorités *de facto* renforcent leur contrôle sur le terrain et que cinq armées étrangères continuent de s'affronter sur le théâtre des opérations. La Syrie demeure un foyer d'instabilité – un refuge pour les mercenaires, le trafic de drogue et le terrorisme.

Six ans après son adoption, la résolution 2254 (2015) est malheureusement loin d'être mise en œuvre d'une manière qui permettrait de soulager les souffrances du peuple syrien, de répondre à ses aspirations légitimes et de rétablir la souveraineté et l'unité de la Syrie. Je suis cependant convaincu qu'il existe des possibilités de progrès qui doivent être explorées en 2022. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Pour deux raisons principales.

Premièrement, toutes les parties sont confrontées à ce que j'appellerais une impasse stratégique sur le terrain depuis 21 mois, étant donné que les lignes de conflit ne bougent pas, ce qui montre de plus en plus qu'aucun acteur ou groupe d'acteurs ne peut actuellement déterminer l'issue du conflit et que la solution militaire reste une illusion.

Deuxièmement, essayer simplement de s'accommoder d'un statu quo inacceptable comporte des risques et des coûts graves pour tous, compte tenu notamment des souffrances humanitaires, de la crise persistante des déplacements, de l'effondrement de l'économie, de la division *de facto* du pays, des dangers d'une nouvelle escalade et de la menace persistante du terrorisme.

J'ai attiré l'attention sur ces dynamiques dans le cadre de toutes mes discussions. Au fil des mois, j'ai eu l'impression qu'il y avait une plus grande prise de conscience qu'auparavant, à savoir que des mesures politiques et économiques s'imposent et qu'elles ne peuvent véritablement être prises qu'ensemble, étape par étape et pas à pas. J'ai parcouru toute la région et j'ai rencontré les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, de

l'Arabie saoudite, d'Oman, de l'Égypte et des Émirats arabes unis en novembre, ainsi que le Gouvernement libanais ce mois-ci.

Je me suis rendu récemment à Damas où j'ai eu des discussions approfondies avec le Gouvernement syrien. Par ailleurs, j'ai présenté récemment un exposé aux envoyés américains, européens, arabes et turcs lors de leur réunion à Bruxelles et, à l'heure où nous parlons, mon adjointe, M^{me} Khawla Matar, est en route vers Nour-Soultan, où elle rencontrera des responsables russes, turcs, iraniens et autres qui participent à une réunion organisée dans le cadre du processus d'Astana.

Le sentiment que j'ai eu suite à toutes ces rencontres est qu'il subsiste une grande méfiance de part et d'autre. Nombre de mes interlocuteurs disent la même chose : « Nous avons pris des mesures, mais l'autre camp n'a pas fait de même ». Néanmoins, à mon avis, il y a suffisamment d'intérêt de la part de toutes les parties pour essayer de voir ce qui pourrait être possible au moyen d'un processus politique élargi. Pour explorer plus avant cette possibilité, j'ai entamé des consultations avec des hauts responsables des principales parties prenantes syriennes et bilatérales dans le cadre de consultations bilatérales à Genève.

Ces consultations sont en cours et se poursuivront en janvier. Il s'agit de la première série de consultations dans le cadre de ce qui, selon moi, doit être un processus continu. Jusqu'à présent, la Fédération de Russie, l'Union européenne, la Turquie et le Qatar ont participé à des consultations bilatérales avec moi à Genève. Je me réjouis à la perspective de pouvoir m'entretenir avec d'autres participants l'année prochaine. Je demande à chaque partie prenante non seulement ses priorités et ses exigences, mais aussi ce qu'elle est prête à offrir dans ce contexte pour faire avancer le processus.

Avec le temps, j'espère que nous pourrons commencer à définir et à nous mettre d'accord sur des mesures progressives, réciproques, mutuelles, réalistes, précises et vérifiables qui peuvent être prises en parallèle pour renforcer la confiance et contribuer à faire avancer le processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015). Je voudrais rappeler que même si le processus de règlement politique en Syrie doit être conduit et pris en main par les Syriens, il y a de nombreuses questions dont le règlement ne dépend pas seulement des Syriens. En outre, nous avons pu constater que, lorsque les principales parties prenantes œuvrent de concert pour prendre des mesures mutuelles sur des questions d'intérêt commun, il a été possible de faire quelques progrès.

Par exemple, les démarches menées par les États-Unis d'Amérique et la Russie ont jeté les bases de la résolution 2585 (2021), et il importe de préserver et de faire fond sur ces efforts. Comme l'indique le Secrétaire général dans son récent rapport (S/2021/1030), nous devons continuer de tout mettre en œuvre pour satisfaire les besoins humanitaires, y compris l'amélioration de l'accès et le développement des activités de relèvement rapide. Je suis impatient d'entendre les détails que Martin Griffiths va nous donner sur ces questions. La réunion qui s'est tenue récemment à Bruxelles et celle qui se tiendra à Nour-Soultan demain, que j'ai déjà mentionnées, sont importantes parce qu'elles permettent d'aborder les problèmes qui se posent sur le terrain, en particulier les problèmes humanitaires et de sécurité. Il ne fait aucun doute que ces efforts vont se poursuivre.

Néanmoins, le fait est que tous les canaux et formats existants excluent au moins un des acteurs syriens ou internationaux essentiels. Je suis convaincu qu'il faut que tous ceux qui ont un intérêt dans le conflit participent à ces efforts politiques communs si nous voulons que des progrès concrets soient réalisés s'agissant des questions qui ont plus d'importance, tant pour les Syriens eux-mêmes qu'en termes de stabilité régionale, notamment des mesures qui pourraient réellement nous rapprocher d'un environnement sûr, calme et neutre et renforcer un dialogue politique dirigé par les Syriens.

Nous devons tirer parti des frustrations liées à l'absence de progrès et décider de prendre des initiatives en faveur d'une stratégie coordonnée en vue de lancer un processus élargi. J'espère que, de cette manière, nous pourrions enclencher un cycle vertueux de mesures réciproques et instaurer la confiance, et que ce processus permettrait de répondre aux aspirations des Syriens, de garantir le retour volontaire des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité, et de rétablir pleinement la sérénité, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Je voudrais indiquer que, pendant son séjour à Nour-Soultan, mon équipe assistera à une réunion du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues. Nous continuerons d'appeler à de véritables progrès en ce qui concerne les différents aspects du dossier. Les membres de l'équipe passeront également en revue la toute dernière opération de libération qui a été menée sous l'égide du Groupe de travail le 16 décembre. À cette occasion, dans le cadre d'une opération où mon Bureau a joué un rôle d'observateur, cinq personnes de chaque

camp ont été libérées simultanément dans le nord de la Syrie. Ce qui est absolument clair, c'est que des mesures à grande échelle en matière de libération, en particulier des femmes, des enfants, des malades et des personnes âgées, et de partage d'informations sur le sort et l'emplacement des personnes disparues sont nécessaires pour aller de l'avant. J'ai insisté sur ce point lors de ma récente visite à Damas.

Alors que je m'efforce de promouvoir un processus élargi, je fais aussi des démarches en vue d'une nouvelle convocation de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. En octobre et novembre, l'Envoyée spéciale adjointe Matar s'est rendue à deux reprises à Damas pour des consultations au sujet d'une nouvelle session et a également rencontré à Istanbul les membres de la Commission syrienne de négociation et les coprésidents qu'elle a désignés. Il y a un peu plus d'une semaine, comme je l'ai déjà indiqué, je me suis rendu à Damas où j'ai rencontré le Ministre des affaires étrangères et les Coprésidents nommés par le Gouvernement syrien.

Il est important que les délégations non seulement proposent des textes constitutionnels, mais qu'elles soient prêtes à s'engager à réviser ceux qui n'ont pas encore été révisés, à la lumière des discussions. Nous avons besoin d'un processus de rédaction productif, conformément au mandat de la Commission. Comme il y est souligné, la Commission doit travailler avec diligence et sans interruption pour produire des résultats et progresser dans ses travaux. J'ai discuté concrètement avec les deux Coprésidents de ce à quoi cela ressemblerait, et je poursuis mes efforts pour parvenir à une entente claire. Après mes discussions à Damas, j'attends une nouvelle communication de leur part avant d'entrer en contact avec le Conseil national syrien.

Pour être clair, je suis prêt à convoquer une septième session de la Commission constitutionnelle à Genève dès que les accords seront en place. Une fois que ce sera le cas, nous informerons bien sûr la troisième liste désignée par la société civile en vue d'une septième session.

Je voudrais ajouter que je continue à dialoguer avec un large éventail de femmes et d'hommes représentants de la société civile syrienne qui disposent de divers réseaux en Syrie et dans la région, notamment les membres du Comité consultatif des femmes syriennes et les participants au Bureau d'aide à la société civile. J'apprécie à leur juste valeur leur contribution à tous les efforts visant à promouvoir une paix durable en Syrie.

Le moment est venu d'examiner la possibilité de faire véritablement avancer le processus politique en 2022. Le statu quo comporte de nombreux dangers, et il serait insensé de se borner à gérer une situation qui se trouve dans une impasse inacceptable et qui ne fait que se détériorer. De même, les réalités auxquelles sont confrontées toutes les parties devraient les amener à rechercher le compromis et ouvrir des possibilités d'avancées concrètes sur le volet politique. Personne ne doit s'attendre à des miracles ou à des solutions rapides. Le chemin à parcourir sera forcément graduel. Toutefois, j'espère que l'année à venir, nous pourrions travailler sur des mesures concrètes en vue de l'application de la résolution 2254 (2015). Je compte sur l'appui du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Griffiths.

M. Griffiths (*parle en anglais*) : Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, le Secrétaire général a publié le rapport demandé par les membres du Conseil de sécurité concernant la résolution 2585 (2021) (S/2021/1030). Ce rapport décrit de manière assez détaillée les mesures robustes mises en place pour assurer la transparence de nos opérations en Syrie.

De toute évidence, l'environnement opérationnel est complexe. Il n'en reste pas moins que l'ONU travaille dans la transparence afin d'atténuer les risques et de fournir une assistance fondée sur des principes. Le rapport décrit les systèmes solides mis en place pour l'évaluation des besoins, l'application du devoir de précaution, les activités de suivi et la gestion des risques. Il évoque également nos efforts visant à faciliter des opérations régulières et prévisibles à travers les lignes de front.

Dans le nord-est de la Syrie, nous portons secours à près d'un million de personnes chaque mois par le biais d'un acheminement régulier de l'aide à travers les lignes de front, et nous continuons de renforcer cette activité. L'autorisation d'un accès à travers les lignes de front à la zone de Tell Abiad pour évaluer la situation et distribuer des vaccins est une mesure récente très positive à cet égard.

Dans le nord-ouest, comme nous en avons déjà discuté et comme l'indique le rapport, nous avons, au cours des six derniers mois, pris de nouvelles mesures pour créer un système d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front afin de porter secours aux populations dans le besoin. Deux convois ont été déployés à travers

les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie. Le second a franchi les lignes de conflit le 9 décembre, il y a quelques jours seulement. Ils transportaient une aide alimentaire et d'autres fournitures humanitaires destinées à un total d'environ 80 000 personnes. Le prochain convoi est prévu pour le mois de janvier.

Dans le cadre de nos négociations relatives à l'accès, nous avons pu identifier des solutions acceptables pour toutes les parties. Mais un accord doit être trouvé pour déterminer qui sera impliqué dans la conduite des convois à travers les lignes de front et qui sera autorisé à distribuer l'aide. Tout cela, comme vous le savez, Monsieur le Président, prend du temps. Nous avons également besoin des garanties de sécurité nécessaires de la part de toutes les parties concernées pour assurer la sécurité de nos convois et de notre personnel ; notre travail en dépend.

Le 16 décembre, les distributions de denrées alimentaires par une équipe locale du Programme alimentaire mondial ont commencé dans le cadre d'un mécanisme de distribution nouvellement établi. Nous continuerons d'œuvrer pour qu'elles se poursuivent à un rythme soutenu. Nous devons collectivement traduire les progrès initiaux en opérations humanitaires plus prévisibles et plus durables et, comme nous l'avons déjà évoqué dans cette salle, nous avons élaboré un plan semestriel pour parvenir à cette prévisibilité. Nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter ces convois à travers les lignes de front à raison d'un par mois par mois et avec des livraisons chaque semaine. J'appelle toutes les parties à apporter leur concours à la mise en œuvre de notre plan, au lieu de la bloquer.

Comme l'a dit le Secrétaire général, les livraisons à travers les lignes de front ne sauraient à ce stade remplacer notre opération transfrontière étant donné son ampleur massive, mais elles sont importantes. Ces deux opérations sont essentielles pour aider les 3,4 millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest.

J'en viens maintenant à ma mise à jour humanitaire mensuelle. Je suis certain que M^{me} Amani Ballour, qui fera un exposé après moi, parlera de ces questions, entre autres, de manière beaucoup plus frappante et plus claire. Comme l'a dit M. Pedersen, en cette fin d'année, la situation pour les populations en Syrie reste sombre. Les besoins humanitaires ont augmenté, alors que les financements ont diminué. Je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises et je le répète : nous continuons à ne pas répondre aux besoins du peuple syrien ni à lui fournir l'aide humanitaire et la protection qu'il mérite et auquel il a droit.

La violence continue de tuer et de blesser des civils. Par exemple, le 11 novembre, une frappe aérienne aurait touché un abri dans la zone rurale du nord d'Edleb, tuant cinq civils, dont trois enfants. Comme je le dis mois après mois au Conseil, les civils doivent être protégés, et ils ont juridiquement droit à cette protection.

Alors que l'hiver s'installe, des millions de personnes ont froid. Les personnes déplacées vivant dans des tentes temporaires sont particulièrement vulnérables. J'ai le regret de dire que l'opération humanitaire ne dispose tout simplement pas de fonds suffisants pour fournir un abri de base, du chauffage et des vêtements chauds à tous ceux qui en ont besoin. Comme je l'ai dit, nous manquons à nos responsabilités envers le peuple syrien. La maladie à coronavirus 2019, dont je suis sûr que nous entendrons parler dans un instant, continue de faire des ravages en Syrie, avec des taux de vaccination, comme nous l'avons déjà évoqué, inférieurs à 5 %. Les femmes, bien sûr, en subissent les conséquences de manière disproportionnée.

Plus de 5 millions de personnes ne disposent pas d'eau potable en quantité suffisante dans le nord de la Syrie. La sécurité alimentaire, l'accès à l'électricité et les moyens de subsistance sont également touchés et, étant donné qu'ils sont liés, ont des répercussions exponentielles les uns sur les autres. Nous continuons de faire fond sur notre dialogue constructif avec les parties – je suis heureux de le dire – pour trouver une solution durable pour régler le problème de la station d'eau d'Alouk. Après deux mois de contacts et de fonctionnement sans interruption, la station tourne à nouveau par intermittence depuis le 26 novembre, ce qui limite l'accès à l'eau pour plus d'un demi-million de personnes.

L'économie poursuit sa spirale descendante. Les produits alimentaires coûtent plus cher qu'à tout autre moment depuis que le Programme alimentaire mondial a commencé à surveiller ces coûts en 2013. De nombreuses familles – et il s'agit là d'une évaluation extraordinaire – dépensent en moyenne 50 % de plus en produits de base que ce qu'elles gagnent chaque mois, et sont, bien sûr, obligées de recourir au crédit, aux prêts et aux aides. Il devrait être évident que cela n'est tout simplement pas viable.

Des activités immédiates visant à sauver des vies restent donc une priorité, mais nous devons également aider la population syrienne à tracer sa propre voie vers un avenir meilleur. Comme le souligne la résolution 2585 (2021), le relèvement rapide est un autre aspect crucial de l'intervention humanitaire.

Au-delà de leurs besoins alimentaires, les Syriens sont un peuple comme les autres. Ils veulent des emplois pour gagner leur vie ; ils veulent que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits ; et ils veulent un avenir. En œuvrant au niveau local, par des investissements dans le relèvement rapide, nous pouvons veiller à ce que les services de base soient fournis aux populations touchées, et ce, d'une manière équitable, réactive et responsable. Pour ne prendre qu'un exemple, un projet de renforcement des soins obstétricaux mené par le Fonds des Nations Unies pour la population dans les faubourgs d'Alep répond aux considérables besoins de soignants qualifiés. Dans le cadre de ce projet, un centre de formation a été réhabilité pour élargir l'accès aux soins de santé maternelle, et des sages-femmes ont été formées et ont reçu des équipements indispensables – un processus simple répété quotidiennement dans le monde de l'aide. L'an dernier, ces sages-femmes ont aidé près de 800 femmes enceintes à mettre leur bébé au monde en toute sécurité. En retour, elles ont été en mesure de gagner leur vie pour subvenir aux besoins de leurs propres familles. C'est un exemple qui peut, et qui doit, être répliqué dans toute la Syrie.

Le rapport du Secrétaire général indique que nous nous concentrons de plus en plus sur cet aspect pour répondre aux besoins du peuple syrien. L'ONU met actuellement la dernière main à une dotation de quelque 20 millions de dollars pour les activités de relèvement rapide du Fonds humanitaire transfrontalier pour la Syrie. Le Fonds humanitaire pour la Syrie, qui fournit une assistance aux personnes vivant dans d'autres régions du pays, a consacré 40 % de son budget au renforcement de la résilience des communautés. La bonne nouvelle est que les donateurs se mobilisent de plus en plus en faveur d'un relèvement rapide. Nous remercions les États Membres de l'appui supplémentaire qu'ils ont fourni récemment, notamment une contribution de 17 millions de dollars de la Norvège dernièrement.

Nous avons constaté des progrès réels en matière de relèvement rapide, et il me semble encourageant que la nécessité de ce type de dépenses et la priorité à leur accorder font de plus en plus consensus parmi les donateurs. J'espère que ce sera plus encore le cas en 2022. J'ai également invité le système des Nations Unies à identifier davantage de projets susceptibles de bénéficier d'un tel financement.

M. Pedersen a évoqué la situation critique de la Syrie, mais également, comme il l'a dit avec beaucoup de nuance et de précision, certains espoirs que nous devons entretenir pour l'année prochaine. Je souscris à tout ce

que M. Pedersen a dit quant au caractère fondamental de l'aide humanitaire fournie au peuple syrien, qui nous oblige à espérer et à adopter, comme il l'a décrit, une approche progressive propre à répondre aux besoins du peuple syrien et à lui donner un avenir. Les civils doivent être protégés. Il faut contribuer à une aide salvatrice, en particulier alors que le peuple syrien affronte l'hiver, et favoriser le relèvement rapide, le retour sûr et volontaire des réfugiés si nous parvenons à en réunir les conditions, et, enfin, l'accès à tous ceux qui en ont besoin.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec M. Pedersen et ses collègues à l'approche de 2022 pour identifier les moyens de concourir à leur mission, car il est clair pour nous tous que seule la fin de ce conflit répondra véritablement aux besoins du peuple syrien.

Le Président : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ballour.

M^{me} Ballour (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité. Je tiens à remercier tout particulièrement le Gouvernement nigérien de son invitation.

Je m'appelle Amani Ballour. Je suis une pédiatre originaire de Syrie. Je travaille actuellement pour la Syrian American Medical Society (SAMS), une organisation humanitaire qui s'attache à fournir aux Syriens dans le besoin une aide humanitaire fondée sur les principes établis. La SAMS gère 40 établissements médicaux dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie, dont des unités de soins intensifs spécialisés dans les patients atteints de la maladie à coronavirus (COVID-19), l'unique centre de traitement contre le cancer de ces régions, et des établissements de santé mentale. Nous fournissons également des formations en ligne et des services de télémédecine aux agents de santé dans tout le pays.

J'ai présenté un exposé au Conseil de sécurité en mars dernier (voir S/2021/315, annexe III). Lors de cette visioconférence, j'ai détaillé mon expérience de la gestion d'un hôpital en Syrie et les défis auxquels sont confrontés les personnels de santé dans tout le pays. J'ai également évoqué la dégradation de la situation des femmes et des enfants. J'ai parlé de la menace constante que fait peser la COVID-19. J'ai exhorté le Conseil de sécurité à faire plus pour améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire et à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que ceux qui se livrent à des attaques contre la santé aient à en répondre.

Neuf mois plus tard, la situation humanitaire en Syrie est pire que jamais. Il en va de même de la dynamique en place au Conseil. Au lieu de s'attacher à atteindre l'objectif déclaré du Conseil, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, ses membres sont trop nombreux à se focaliser sur leurs objectifs politiques et rivalités géopolitiques propres. Le Conseil de sécurité s'est égaré. Aujourd'hui, j'exhorte à nouveau le Conseil à recentrer son attention sur les mesures concrètes qui peuvent être prises pour fournir une aide humanitaire et soulager les souffrances du peuple syrien.

Je voudrais tout d'abord évoquer la situation sanitaire. Plus de 10 années de conflit, associées au fait que les hôpitaux sont délibérément pris pour cible par le régime syrien et ses alliés, ont ravagé le système de santé de tout le pays. Les courageux agents de santé qui sont toujours sur place sont plus que débordés. Nombre de mes collègues font des gardes de 20 heures, sans pause, et examinent parfois jusqu'à 100 patients par jour. Ce faisant, ils sont sous la menace constante d'un bombardement aérien, ainsi que sous la menace d'enlèvements ou de tortures par des groupes armés.

Malheureusement, les besoins ne cessent de croître. Dans le nord-ouest, plus de 1,7 million de personnes vivent dans des camps de déplacés. Quarante-vingt-cinq pour cent de leurs tentes ont excédé leur durée de vie, et les récents orages ont littéralement emporté certaines d'entre elles. Les membres du Conseil, eux, sont au chaud et en sécurité, et, à la fin de la présente séance, ils pourront rentrer chez eux, cependant que les souffrances des déplacés se poursuivent sans la moindre issue en vue.

Une tente ne procure pas un abri suffisant, et un panier de nourriture ne fournit pas une nutrition suffisante. En conséquence, nous constatons une augmentation des taux de malnutrition, de retards de croissance et de mortalité infantile. Un nombre de plus en plus élevé de femmes enceintes souffrent d'anémie et de malnutrition, ce qui entraîne davantage de complications pendant leur grossesse. Les couveuses se raréfient, tandis que les bébés naissent de plus en plus souvent avec des complications. Or tant que le nombre de couveuses disponibles n'augmente pas, les médecins sont contraints et forcés de choisir entre le bébé qu'ils vont placer en couveuse et celui qu'ils vont laisser mourir. Nous ne devrions pas accepter une telle situation. Aucun médecin ne devrait jamais être confronté à une telle décision.

Il existe plusieurs mesures que le Conseil de sécurité peut prendre pour alléger la pression sur le système de santé. Il peut augmenter les fonds, en donnant la priorité au

financement à long terme, afin de permettre une planification adéquate. Les membres du Conseil peuvent eux-mêmes faire don d'articles essentiels, comme des médicaments et des équipements. Le Conseil doit continuer d'autoriser l'assistance transfrontière, qui procure une aide salvatrice à des millions de civils. Leurs vies ne doivent pas servir de monnaie d'échange politique. Le Conseil doit également exiger le même niveau de transparence pour les opérations humanitaires à Damas et dans le nord-est de la Syrie que ce qu'il demande dans le nord-ouest.

Étant donné que cette situation humanitaire catastrophique exige une efficacité maximale, il est essentiel de renforcer les capacités du système de santé, notamment par des programmes de formation médicale. Le Conseil de sécurité doit apporter son appui à la formation de nouveaux agents de santé, en particulier les infirmières et les sages-femmes, ainsi qu'à des programmes de formation spécialisée pour les médecins existants, notamment pour les soins intensifs et l'oncologie pédiatrique.

Ensuite, je voudrais parler de la pandémie actuelle de COVID-19. Ces derniers mois, la Syrie a été confrontée à une épidémie dévastatrice, qui a poussé le système de santé au bord de l'effondrement. Dans le nord-ouest du pays, les taux de positivité ont atteint en moyenne 50 %, les unités de soins intensifs fonctionnaient à 100 % et les hôpitaux ont été confrontés à de graves pénuries d'oxygène. Pourtant, seuls 2,5 % de la population ont reçu deux doses de vaccins. C'est inacceptable. Les pays touchés par des conflits, comme la Syrie, doivent être prioritaires pour la distribution de vaccins à haute efficacité.

Ces derniers jours, la COVID-19 a atteint le camp de Roukban, où la situation est extrêmement grave. Il n'y a que trois lits dressés, et il n'y a pas d'oxygène, pas de respirateurs et pas de médecins. En raison de l'absence d'accès à travers les frontières et de l'obstruction continue des opérations transfrontières d'acheminement de l'aide, la population civile est extrêmement vulnérable. Si des mesures immédiates ne sont pas prises, la vague actuelle à Roukban – et la prochaine vague dans tout le pays – sera encore plus meurtrière. Comment peut-on s'attendre à ce que les familles qui vivent dans des camps de déplacés pratiquent la distanciation physique lorsque plusieurs familles vivent dans une seule tente et lorsque 50 familles partagent une seule salle de bain ? La communauté internationale doit fournir les ressources nécessaires pour permettre au secteur de la santé de se préparer à la prochaine vague.

Je voudrais également parler de la protection des travailleurs humanitaires. Les membres du personnel médical ont fait des efforts héroïques pour accomplir leurs tâches tout au long du conflit. Pourtant, après 10 ans et plus de 600 attaques contre le personnel médical, personne n'a eu à rendre des comptes. En conséquence, en plus des 800 agents de santé qui ont été tués, de nombreux autres ont fui le pays.

Il est clair que la seule façon de mettre fin à ces attaques est de veiller à l'application du principe de responsabilité. Pourtant, les efforts précédents ont tous été bloqués par le Conseil de sécurité. À ceux qui continuent d'utiliser leur veto pour bloquer tout effort d'enquête indépendante, je voudrais poser une simple question : qu'ont-ils à cacher ? Si, comme ils l'affirment, aucun crime n'a été commis contre les agents de santé en Syrie, ils n'auraient aucun problème à enquêter sur ces allégations.

Le Conseil doit indiquer clairement qu'il appuie les mécanismes d'enquête indépendants. Il doit également apporter son appui au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à des organisations comme la mienne dans leurs efforts visant à renforcer le système de notification humanitaire.

Pour terminer, alors que nous entamons une nouvelle année, j'exhorte les membres du Conseil à adopter une nouvelle approche de la situation humanitaire en Syrie, à mettre de côté leurs divergences et à regarder au-delà de leurs propres objectifs politiques. Que cette année soit une année de nouveaux départs, en mettant l'accent sur la promotion de la dignité humaine.

En février, mon mari et moi-même accueillons notre premier enfant – un garçon. Mon rêve pour lui est qu'il puisse vivre dans la dignité et la liberté, comme tous les membres du Conseil l'espèrent pour leurs propres enfants. J'espère qu'il ne sera pas comme Kareem, qui a perdu un de ses yeux dans un attentat à la bombe, ou comme Imran, qui s'est retrouvé coincé sous les décombres de sa propre maison. J'espère également qu'il ne perdra pas ses membres, comme Mahmoud ou Abdul Rahman. Il devrait être libre d'exprimer publiquement ses pensées et ses sentiments sans craindre d'être détenu ou torturé, comme cela a été le cas pour Hamza Al-Khateeb. J'espère qu'il aura toujours assez de médicaments et de nourriture, contrairement aux nombreux enfants qui sont morts de faim lors de sièges illégaux, ou qui aujourd'hui encore vivent au bord de la famine.

Ce sont des pensées qu'aucune mère ne devrait jamais avoir s'agissant de son enfant, et pourtant c'est la réalité que vivent les mères syriennes aujourd'hui. Ce sont des histoires réelles d'enfants innocents qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie au cours de ce conflit qui dure depuis 10 ans – des enfants qui ne connaissent rien d'autre que les bombardements, la violence et la mort. Et pour quelle raison ? Aucun pouvoir ni aucune richesse ne vaut une telle brutalité et de telles souffrances.

Je raconterai à mon enfant l'histoire de chacun de ces enfants. Et j'exhorte les membres du Conseil à penser à leurs propres enfants lors de leurs négociations sur l'accès humanitaire et l'application du principe de responsabilité. Les enfants syriens ont droit à la même dignité humaine que leurs propres enfants. Les membres du Conseil feront-ils passer les intérêts de ces enfants en premier, ou les leurs ?

Le Président : Je remercie M^{me} Ballour de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration aujourd'hui au nom des corédacteurs pour le dossier humanitaire syrien, la Norvège et l'Irlande.

Je tiens à remercier Martin Griffiths de son exposé détaillé, qui a mis en relief la gravité des besoins humanitaires et les lourdes difficultés auxquelles se heurtent les activités humanitaires dans l'ensemble de la Syrie. Je me réjouis de voir Geir Pedersen parmi nous aujourd'hui ; j'aborderai les aspects politiques plus tard dans mon intervention. Je tiens également à remercier M^{me} Ballour pour ses observations. Les messages qu'elle nous a adressés étaient très clairs.

L'Irlande et la Norvège voudraient également remercier le Secrétaire général pour les deux rapports (S/2021/1020 et S/2021/1030) remis aux membres du Conseil la semaine dernière. Nous nous félicitons en particulier du rapport complet sur les opérations humanitaires en Syrie, publié en application de la résolution 2585 (2021), qui a été adoptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil en juillet. Cette résolution a prorogé l'autorisation d'utiliser le poste frontière de Bab el-Haoua jusqu'au 10 juillet 2022, sous réserve de la publication de ce rapport.

Ce rapport fait état de progrès bienvenus dans un certain nombre de domaines importants, notamment en ce qui concerne les opérations d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front. L'aide humanitaire a été

acheminée dans toute la Syrie malgré les contraintes et les difficultés d'accès, qui varient considérablement selon les régions.

La deuxième opération interorganisations d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans le nord-ouest, qui a eu lieu le 9 décembre, marque une autre étape importante et positive. Nous nous félicitons du début, la semaine dernière, des activités de distribution de l'aide humanitaire, qui est indispensable. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU et le Programme alimentaire mondial pour mettre au point un plan global pour les opérations interorganisations à travers les lignes de front, et nous appelons toutes les parties à faciliter leur poursuite.

L'Irlande et la Norvège, en leur qualité de corédacteurs pour le dossier humanitaire de la Syrie, ont souligné à plusieurs reprises leur appui à toutes les modalités permettant de fournir une aide humanitaire afin de répondre aux besoins des populations dans toute la Syrie. Notre seul objectif est de veiller à ce que l'aide humanitaire atteigne toutes les personnes qui en ont besoin.

Comme l'indique clairement le rapport, les opérations humanitaires à travers les lignes de front par le point de passage de Bab el-Haoua représentent toujours une bouée de sauvetage absolument essentielle. Comme le Secrétaire général nous l'a dit, ces opérations sont le principal moyen dont dispose l'ONU pour fournir une aide vitale à l'échelle nécessaire, afin de subvenir aux besoins humanitaires importants et croissants de 3,4 millions de personnes ayant besoin d'assistance dans le nord-ouest de la Syrie.

L'Irlande et la Norvège se félicitent de l'exposé de fond sur les efforts considérables qui sont déployés pour assurer la transparence des opérations dans toute la Syrie. Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour les systèmes qu'il a mis en place afin de préserver les principes humanitaires et de garantir l'application du principe de responsabilité à tous les stades de l'action humanitaire. L'opération transfrontière dans le nord-ouest est l'une des opérations d'aide les plus étroitement contrôlées et surveillées au monde, garantissant la nature humanitaire de toutes les livraisons. Le rôle du Mécanisme de surveillance des Nations Unies est essentiel à cet égard.

Nous notons et saluons également le travail effectué par l'OCHA pour mettre en œuvre des activités de relèvement rapide et renforcer la résilience

afin de prévenir une nouvelle augmentation du nombre de personnes dans le besoin et de réduire les besoins humanitaires immédiats et persistants, en renforçant l'autonomie des populations touchées et en améliorant le bien-être individuel et communautaire.

L'aggravation des difficultés auxquelles sont confrontés les femmes, les hommes et les enfants syriens doit retenir toute notre attention. Comme le Secrétaire général nous l'a dit ce mois, les hostilités en cours, auxquelles viennent s'ajouter la crise économique, les pénuries d'eau et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), accentuent les besoins humanitaires de millions de personnes vulnérables à des niveaux inégaux depuis le début du conflit. Ces besoins ne cessent de croître alors que la population syrienne doit affronter un nouvel hiver rigoureux : 4,5 millions de personnes ont besoin d'une aide pour se préparer aux conditions hivernales et beaucoup d'entre elles n'ont pas le minimum vital pour survivre.

Au sein du Conseil, nous devons continuer à œuvrer de concert pour veiller à ce que ces immenses besoins humanitaires soient satisfaits. Nous savons que seuls des progrès politiques permettront de mettre fin au conflit et au long cauchemar que vit le peuple syrien. L'Irlande et la Norvège appuient fermement les efforts menés par l'ONU pour trouver une solution politique durable, qui est essentielle pour transformer la situation humanitaire sur le terrain. Dans tout cela, nous devons garder le peuple syrien au cœur de l'action du Conseil.

Nous continuons d'appuyer pleinement M. Grifiths et son équipe, qui s'efforcent de fournir une bouée de sauvetage à tant de personnes dans le besoin.

Je voudrais maintenant faire à titre national une courte déclaration sur les questions politiques.

Je remercie M. Pedersen de son exposé. Je salue les efforts inlassables qu'il déploie aux fins de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), qui offre un plan clair et convenu pour apporter une solution politique à long terme au peuple syrien. Je le félicite en particulier pour le dialogue qu'il continue de mener avec le Comité consultatif des femmes syriennes et d'autres organisations de la société civile. Cette année, le Conseil a pu entendre directement le témoignage de femmes syriennes, notamment celui de M^{me} Rouba Mhaisen pendant la présidence irlandaise (voir S/PV.8866). Bien trop souvent, ces voix sont réduites au silence et marginalisées par les autorités syriennes. L'Irlande exhorte une nouvelle fois les autorités syriennes à

participer à un véritable dialogue avec les membres de l'opposition et de la société civile au sein de la Commission constitutionnelle.

Hélas, 2021 a marqué une nouvelle année de conflit, de chaos et de catastrophe pour le peuple syrien. L'Irlande appelle toutes les parties au conflit syrien à s'abstenir de toute violence, à désamorcer les tensions et à faire preuve de la plus grande retenue.

Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des violences dans le nord-ouest, en particulier leurs conséquences odieuses et persistantes sur les civils et les biens civils, que le Conseil doit condamner sans réserve. Nous renouvelons nos appels à un cessez-le-feu à l'échelle nationale, conformément à la résolution 2254 (2015).

Je félicite l'Estonie pour la réunion organisée le mois dernier selon la formule Arria, qui a mis en évidence la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité en raison des témoignages puissants entendus des victimes. L'Irlande appuie pleinement le travail du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, créé par l'Assemblée générale. Nous soutenons aussi fermement le travail de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, mise en place par le Conseil des droits de l'homme, qui a mis en évidence des violations effroyables des droits de l'homme, notamment des détentions arbitraires, des disparitions et des violences sexuelles et fondées sur le genre. L'Irlande appelle les parties au conflit, notamment les autorités syriennes, à libérer les détenus et les personnes enlevées et à prendre des mesures dignes de ce nom concernant les personnes portées disparues.

Enfin, nous avons écouté avec intérêt les idées de l'Envoyé spécial sur une approche par étapes. L'Irlande est prête à examiner des propositions qui permettraient au peuple syrien de déterminer son propre avenir. Cela nécessiterait un profond changement d'approche de la part des autorités syriennes. Un tel changement pourrait contribuer à concrétiser la vision du Conseil, à savoir le rétablissement de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de la prospérité de la Syrie au profit de l'ensemble de son peuple.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les intervenants des informations qu'ils nous ont fournies.

En ce qui concerne la situation politique, nous souhaitons souligner que nous sommes favorables à la poursuite des consultations intra-syriennes à Genève dans le cadre de la Commission constitutionnelle. Nous considérons qu'il n'y a pas d'autre solution que de faire avancer le processus de règlement dirigé et contrôlé par les Syriens, avec l'appui de l'ONU et sans ingérence extérieure ni imposition de délais artificiels. Cela vaut également pour toutes les nouvelles idées et propositions à cette fin. Sur cette base, nous continuerons à interagir avec les Syriens, l'Envoyé spécial et les autres parties prenantes, en premier lieu nos partenaires du processus d'Astana. Nous prévoyons de tenir la prochaine réunion des représentants de la Russie, de l'Iran et de la Turquie, avec la participation des parties intéressées, les 21 et 22 décembre à Nour-Soultan.

Un domaine important du travail du processus d'Astana, c'est la question des détenus. Le 16 décembre, dans le cadre d'un groupe de travail spécial du processus d'Astana, il y a eu un sixième échange de personnes détenues. Cette initiative a été menée à bien grâce à la coordination du Ministère russe de la défense et du Ministère russe des affaires étrangères, ainsi que des autorités turques compétentes, de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge.

L'amélioration générale de la situation en Syrie et alentour est également facilitée par la reprise des liens naturels entre ce pays et ses voisins arabes, y compris dans le domaine économique. Nous appelons à de nouvelles mesures pour assurer le retour complet de Damas dans la famille arabe.

J'en viens maintenant à la situation humanitaire en Syrie, qui reste tendue. Les difficultés persistent dans les zones non contrôlées par Damas, à Edleb, au-delà de l'Euphrate et dans le nord du pays où la Turquie mène ses opérations. Nous sommes convaincus que l'instauration d'une paix et d'une sécurité à long terme en Syrie n'est possible que par le rétablissement complet de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ce qui passe par le contrôle de ses frontières nationales et de ses ressources naturelles par le Gouvernement, sans oublier la lutte contre le terrorisme.

Compte tenu des circonstances actuelles, il est urgent d'améliorer la situation humanitaire et socioéconomique. La mise en œuvre complète et fidèle de la résolution consensuelle 2585 (2021) devrait jouer un rôle clef à cet égard. Un autre élément essentiel sur ce plan a déjà été mentionné : je veux parler du rapport spécial du Secrétaire général António Guterres (S/2021/1030).

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur ce rapport. D'emblée, je tiens à rendre un hommage appuyé aux organismes humanitaires de l'ONU, et à M. Martin Griffiths en particulier, pour les efforts considérables qu'ils déploient afin d'orienter le volet humanitaire en Syrie vers une solution constructive. La contribution personnelle de M. Griffiths à ce processus a été inestimable.

Dans l'ensemble, le rapport s'inscrit dans le cadre de la résolution 2585 (2021). Nous avons déjà dit que nous comprenons parfaitement les difficultés auxquelles toutes les parties ont été confrontées dans la mise en œuvre des dispositions de cette résolution et saluons de façon générale les progrès réalisés, tout en notant que ce n'est que le début d'un long voyage. Dans ce contexte, je voudrais faire plusieurs observations.

Premièrement, je voudrais évoquer la transparence des opérations humanitaires en cours, principalement à Edleb.

Je le répète une fois de plus : dans l'ensemble, nous ne doutons pas que le Mécanisme de surveillance chargé de contrôler l'acheminement des convois humanitaires avant la frontière syrienne s'acquitte comme il convient de son travail. Nos préoccupations ont trait à ce qui se passe à Edleb, qui est envahie par les terroristes, lesquels contrôlent désormais tous les aspects de la vie de la population, y compris la liberté de circulation. Comment peut-on parler d'une distribution impartiale et indépendante de l'aide dans de telles conditions ?

Il n'est un secret pour personne que la distribution à Sarmada d'une aide alimentaire partie d'Alep en août n'a pas commencé avant le 16 décembre, et que la faute en revient à ces militants. Je ne peux m'empêcher d'exprimer ma déception devant le fait que, durant tout ce temps, mes collègues n'ont pas prononcé un seul mot de condamnation mais ont attendu patiemment que les terroristes acceptent de laisser l'aide alimentaire parvenir jusqu'aux zones non couvertes par le mécanisme transfrontière. Quid des populations sur place, pour qui cette aide est cruciale ? Mes collègues sont-ils indifférents à leurs souffrances ?

Dans un tel contexte, affirmer que l'ONU dispose dans l'enclave d'Edleb d'une sorte de mécanisme de surveillance efficace, reposant sur un contrôle à distance, n'est absolument pas convaincant, notamment au regard des cas dans lesquels l'aide des Nations Unies a été détournée par les terroristes, comme à Alep, dans la Ghouta orientale ou à Roukban. Nous insistons sur

la nécessité urgente de déployer des experts internationaux des Nations Unies dans l'enclave. Cela contribuera à renforcer la crédibilité du mécanisme de distribution.

Deuxièmement, en ce qui concerne les progrès plus que modestes de l'approvisionnement humanitaire à travers les lignes de front, il s'est en définitive produit exactement ce contre quoi nous avons mis en garde. En six mois, seuls deux convois humanitaires sont parvenus jusqu'à Edleb, soit 28 camions seulement. Sur la même période, entre juillet et novembre de cette année, 48 498 camions ont franchi le poste de Bab el-Haoua pour entrer dans la zone de désescalade. Cela ne prouve pas qu'il n'y a pas d'autre option que le mécanisme transfrontière, mais plutôt que les militants à Edleb font entrave à l'application de la résolution 2585 (2021). Le potentiel que recèle l'acheminement à travers les lignes de front et l'intérêt qu'ils suscite sur le terrain sont importants, mais les terroristes d'Edleb ne sont pour l'instant que peu motivés à laisser passer l'aide relevant de ce mécanisme.

Le Conseil a encore du travail à faire pour faire appliquer ses décisions. Les autorités syriennes ont beau être critiquées par plusieurs personnes présentes dans la salle, elles respectent les délais et mettent pleinement en œuvre leurs engagements. Ce n'est pas le premier rapport du Secrétaire général qui le confirme.

Depuis le 27 octobre, nous sommes informés d'un plan clair du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour intensifier les opérations traversant les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie (voir S/PV.8888). D'après ledit plan, à ce jour, cinq convois auraient dû parvenir jusqu'à cette région. En réalité, un seul y est entré, sans compter celui du Programme alimentaire mondial arrivé à Sarmada à la fin août. Pourtant il s'agit ici des zones qui ne sont pas concernées par le mécanisme transfrontière, et de populations qui ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin. Les propositions concrètes et pragmatiques des acteurs humanitaires ne sont pas comprises par ceux qui sont en mesure de débloquent l'assistance à travers les lignes de front et de la pérenniser. De fait, l'une des dispositions clefs de la résolution 2585 (2021) est ainsi tout simplement en passe d'être torpillée. Les évaluations sereines, voire positives, de cette situation, qui reviennent en fait à se congratuler des gestes supposément nobles dont peuvent se fendre les terroristes, ne sauraient nous satisfaire.

Nous appelons tous les acteurs concernés à contribuer à débloquent l'acheminement humanitaire entre Damas et Afrin, Bab et Tell Abiad. Nous pensons que

c'est possible. Deux ans après la fermeture de Yaaroubiyé, le rapport du Secrétaire général (S/2021/1029) montre que les voies d'acheminement de l'aide depuis Damas, par la route et par les airs, se sont stabilisées, que la présence des Nations Unies s'est étendue et que l'accès aux personnes dans le besoin s'est amélioré, à l'exception de sites problématiques comme le camp de déplacés de Hol. Entre juillet et octobre de cette année, 425 camions, ainsi que sept convois de l'Organisation mondiale de la Santé, ont acheminé de l'aide à travers les lignes de front vers le nord-est de la Syrie. Le nombre de camions ayant franchi le poste de Yaaroubiyé au cours des six années de fonctionnement de ce poste-frontière – 109 – ne saurait soutenir la comparaison.

Troisièmement, je veux parler des projets de relèvement rapide. Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2021/1029 établit avec force arguments l'importance d'une telle mobilisation. Nos collègues, toutes enceintes confondues, évoquent souvent la nécessité de tenir dûment compte des vues des populations concernées pour évaluer les besoins humanitaires et élaborer ensuite les plans d'intervention en la matière, car c'est censé renforcer la responsabilisation de l'intervention humanitaire.

Mes collègues peuvent-ils imaginer que des personnes vivant dans des maisons détruites ou même dans des tentes ne souhaiteraient pas avoir un endroit décent où vivre ? Peut-on imaginer qu'elles ne souhaitent pas envoyer leurs enfants à l'école, pouvoir se rendre dans un hôpital en bon état, ou utiliser l'eau du robinet ? Ce sont leurs voix qui doivent être entendues en premier. Jusqu'ici, très peu de choses ont été faites sur ce front. Nous appelons les donateurs à reconsidérer leur approche de l'aide humanitaire en Syrie, dans l'intérêt des Syriens ordinaires, notamment ceux qui retournent dans leur pays.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les pays qui ont pris une part active au financement des projets concernés. Nous comptons sur l'ONU pour élaborer des plans et programmes globaux adaptés.

Le besoin croissant d'apporter une aide humanitaire globale aux Syriens, d'autant plus important dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), serait facilité s'il était remédié au problème des sanctions unilatérales. Nous pensons qu'un pas dans la bonne direction a été franchi avec la publication, par le Département du Trésor des États-Unis, d'une note spéciale précisant que ces restrictions ne s'appliquent pas aux projets de relèvement rapide. Leur

mise en œuvre, notamment pour les infrastructures civiles critiques, permettra non seulement de répondre aux besoins urgents des Syriens, mais aussi d'améliorer leurs conditions de vie générales en évitant l'effondrement des systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité. Reconstruire les écoles, les hôpitaux et les logements contribuera à son tour à créer les conditions d'un retour digne des réfugiés et des déplacés.

Seul l'avenir nous dira si les exemptions humanitaires annoncées sont réellement suivies d'effet. Pour notre part, nous suivrons cette question de près et demandons au Secrétaire général de ne pas perdre de vue ce sujet et d'en rendre compte dans ses rapports réguliers.

Pour terminer, je voudrais souligner que, d'après notre évaluation, tant l'ONU que les membres individuels du Conseil de sécurité peuvent et doivent faire davantage pour mettre en œuvre la résolution 2585 (2021). À défaut, les efforts déployés en juillet pour discuter de manière constructive du volet humanitaire de la crise syrienne n'aboutiront pas aux résultats escomptés.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier l'Envoyé spécial Pedersen, le Secrétaire général adjoint Griffiths et M^{me} Ballour.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport de fond sur les opérations humanitaires des Nations Unies en Syrie (S/2021/1030) et de son rapport bimestriel sur l'application de la résolution 2585 (2021) (S/2021/1029). Ces deux rapports fournissent des éclairages cruciaux sur les robustes efforts déployés par les Nations Unies pour garantir la transparence et l'efficacité des opérations d'aide et des progrès dans l'accès à travers les lignes de front.

La résolution 2585 (2021), de même que le mécanisme transfrontière qu'elle autorise, reste une bouée de sauvetage vitale pour le peuple syrien, comme nous venons de l'entendre. Les États-Unis sont favorables à ce que tous les modes d'acheminement de l'aide en Syrie soient exploités. Nous abondons dans le sens du Secrétaire général lorsqu'il observe que l'aide à travers les lignes de front s'inscrit en complément du mécanisme transfrontière mais ne saurait s'y substituer.

Il est impossible de nier les progrès tangibles réalisés dans l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front depuis l'adoption de la résolution 2585 (2021) (voir S/PV.8817). Citons notamment les deux convois du Programme alimentaire mondial qui, comme nous l'avons

entendu, ont fourni une assistance dans le nord-ouest de la Syrie les 31 août et 9 décembre. Nous nous félicitons également que cette aide ait été distribuée aux bénéficiaires et nous encourageons à l'avenir une coopération entre toutes les parties pour permettre à ces opérations de se poursuivre de manière prévisible et sûre.

Nous sommes favorables à ce que le plan d'opération proposé pour les activités régulières des Nations Unies à travers les lignes de front, ainsi que les nouveaux plans de distribution de cette aide, soient élaborés et pleinement mis en œuvre dans les six prochains mois. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : la sécurité du personnel humanitaire chargé d'acheminer et de distribuer cette aide a été menacée par des bombardements, des frappes aériennes, des mines terrestres et des engins explosifs improvisés. Par ailleurs, ces opérations d'aide sont extrêmement coûteuses par rapport aux modalités transfrontières. Comme Martin Griffiths l'a indiqué, il importe particulièrement de garder ce détail à l'esprit alors que l'écart entre les besoins en Syrie et les contributions financières des donateurs ne cesse de se creuser.

Les États-Unis d'Amérique continueront d'appuyer des interventions qui accordent une place centrale à l'humanité. Dans cet ordre d'idées, l'accès de l'aide des Nations Unies par le point de passage de Bab el-Haoua demeure irremplaçable si nous voulons soulager les souffrances dans le nord-ouest de la Syrie, qui ont été évoquées aujourd'hui. Si le Conseil est uni s'agissant de sa position selon laquelle nous devons permettre l'acheminement de l'aide en utilisant toutes les modalités, alors nous devons également rouvrir les points transfrontaliers qui ont été fermés.

Le rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2585 (2021) indique clairement que, dans le nord-est, la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé a eu des conséquences dévastatrices pour le secteur de la santé, qui en dépendait le plus. Cela a contribué à limiter l'accès aux fournitures médicales essentielles pour les communautés qui s'y trouvent, notamment des kits de dépistage et de traitement pour la maladie à coronavirus (COVID-19). Combien d'autres variantes du COVID-19 faudra-t-il avant que le Conseil ne prenne au sérieux sa responsabilité d'ouvrir le point de passage de Yaaroubiyé afin que les vaccins et les fournitures essentielles puissent parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin ?

Le mécanisme transfrontière demeure l'une des opérations humanitaires les plus robustes et les plus étroitement surveillées au monde, qui est soumise à de

nombreux niveaux de contrôles pour garantir un haut degré de transparence et de responsabilité. Comme l'indique le rapport, plus de 47 000 camions transportant de l'aide humanitaire ont franchi la frontière pour se rendre dans le nord de la Syrie, grâce à ce système rigoureusement surveillé depuis juillet 2014. C'est ce genre de transparence que le Conseil a appelé de ses vœux. Cela démontre encore plus l'importance du mandat transfrontière des Nations Unies.

Les États-Unis d'Amérique continuent d'appuyer l'action humanitaire en Syrie, notamment les projets de relèvement rapide. Les activités de relèvement rapide, comme la remise en état des écoles et des cliniques et l'assistance aux familles vulnérables pour améliorer leurs moyens de subsistance, visent à rendre les Syriens plus résilients et à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide extérieure. Comme nous l'avons entendu, le mois dernier, le Département du Trésor des États-Unis d'Amérique a délivré une licence générale de plus large portée pour s'assurer que les sanctions américaines liées à la Syrie n'entravent pas les activités menées par les organisations non gouvernementales en Syrie dans le cadre des projets de relèvement rapide.

Cependant, en fin de compte, l'aide humanitaire ne fait que traiter les symptômes des souffrances des Syriens, et non leurs causes. Nous appuyons les Syriens dans leurs efforts pour vivre dans la dignité. Nous continuons d'appeler à un cessez-le-feu à l'échelle nationale. La seule voie vers un avenir pacifique durable pour le peuple syrien est la fin du conflit, comme le prévoit la résolution 2254 (2015). Nous exhortons le régime d'Al-Assad à étudier sérieusement les propositions en faveur de la paix présentées par l'Envoyé spécial Pedersen, notamment dans le cadre de la Commission constitutionnelle.

Confirmer l'endroit où se trouvent les dizaines de milliers de Syriens disparus et obtenir la libération des personnes détenues arbitrairement restera une priorité pour les États-Unis d'Amérique. Des efforts en faveur de l'application du principe de responsabilité et de la justice sont essentiels pour renforcer la confiance dans le processus politique au sens large, comme le demande la résolution 2254 (2015). Sinon, le peuple syrien ne connaîtra jamais une paix stable, juste et durable.

Pour terminer, je voudrais indiquer que ce n'est que grâce à un processus politique inclusif que les Syriens pourront connaître un avenir dans lequel ils ne vivront plus dans la peur et ne dépendront plus de l'aide humanitaire pour leur survie quotidienne.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Pedersen, M. Griffiths, ainsi que M^{me} Ballour pour leurs interventions.

La population syrienne continue à payer le prix fort. La France réitère son appel à une cessation immédiate des hostilités à l'échelle nationale. La protection des civils doit rester une priorité absolue. Alors que la pandémie de COVID-19 continue de se propager et que moins de 5 % de la population syrienne est vaccinée, tout doit être fait pour accélérer la campagne de vaccination.

La France salue le rapport du Secrétaire général (S/2021/1030) en application de la résolution 2585 (2021). Les progrès s'agissant des convois « crossline » sont positifs. Nous soutenons la mise en œuvre du plan inter-agences à cette fin. Mais le Secrétaire général est clair : même si ce plan était pleinement mis en œuvre, cela ne permettrait pas de se passer du mécanisme trans-frontalier. Son renouvellement pour 12 mois a été un soulagement. Il demeurera nécessaire aussi longtemps que l'aide ne parviendra pas à toutes les populations dans le besoin. La France salue enfin les mesures prises par les Nations Unies pour renforcer les mécanismes de gestion des risques et garantir la transparence des opérations humanitaires.

Le règlement définitif du conflit ne peut être que de nature politique. Je souhaite, une nouvelle fois, rappeler que le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2254 (2015). Elle demeure la feuille de route commune aux membres du Conseil pour aboutir à une solution politique au conflit. Tant qu'elle ne sera pas pleinement mise en œuvre, il n'y aura pas de paix durable en Syrie.

La France soutient les efforts de l'Envoyé Spécial pour assurer la tenue de la septième réunion de la Commission constitutionnelle. Elle regrette l'obstruction du régime s'agissant des travaux de la sixième réunion. Parce que nous croyons aux vertus d'une solution politique comme fondement d'une paix durable, nous sommes ouverts à l'approche « step for step » présentée par l'Envoyé spécial. Nous le remercions pour l'organisation de réunions bilatérales visant à en définir les contours. Chaque acteur doit prendre ses responsabilités. Ceci s'applique en premier lieu au régime qui ne consent, pour l'instant, à ne faire aucun geste. L'absence de tout progrès depuis 2018 sur le sort des personnes disparues en témoigne.

En l'absence de solution politique solidement enclenchée, il n'y a absolument pas lieu de normaliser les relations avec le régime syrien. Sans solution politique, nos positions sur la levée des sanctions et la reconstruction

demeureront inchangées. Sur les 5,6 millions de réfugiés dans la région, seuls 282 000 réfugiés syriens ont, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), fait le choix de revenir dans leur pays depuis 2016. De nombreux autres Syriens continuent de partir.

Des rapports d'organisations non gouvernementales font état de graves violations des droits de l'homme commises de manière systématique par le régime sur les réfugiés, dès leur retour en Syrie. Ceux-ci ne pourront pas rentrer tant que le régime continuera de s'opposer à leur retour en menaçant leurs vies et en les privant de leurs propriétés. Il est essentiel que le HCR ait accès à l'ensemble des réfugiés de retour.

La France continuera enfin son combat sans relâche contre l'impunité des auteurs de crimes commis en Syrie. Les responsables de ces crimes devront répondre de leurs actes.

M. Mathur (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de leurs mises à jour d'aujourd'hui. Je remercie également la représentante de la société civile, M^{me} Amani Ballour, de son exposé.

Depuis le début du conflit, l'Inde n'a eu de cesse de réitérer que l'imposition de solutions externes ne peut pas contribuer au règlement du conflit. C'est aux Syriens et aux Syriennes de déterminer et de décider ce qui est le mieux pour la Syrie et leur propre avenir. Ce conflit qui dure depuis 10 ans et l'implication d'acteurs extérieurs ont porté atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie. L'Envoyé spécial nous a informés en détail des efforts qu'il a déployés récemment pour se concerter avec toutes les parties prenantes, y compris sa visite à Damas la semaine dernière. Nous espérons que ces efforts porteront bientôt leurs fruits et permettront d'organiser la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle.

La tenue de cette réunion est importante, mais pour faire des progrès en ce qui concerne l'approche progressive définie par l'Envoyé spécial, il faut une confiance mutuelle entre toutes les parties, y compris les acteurs extérieurs. Le soutien de la communauté internationale pour relever les défis économiques et humanitaires reste indispensable à la réussite du processus politique. Les échanges diplomatiques récents entre Damas et d'autres capitales de la région sont rassurants. Ils pourraient également avoir une incidence positive en vue de la réintégration de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes.

S'agissant des mesures de renforcement de la confiance, nous saluons les efforts déployés par les autorités syriennes pour donner la priorité au retour des Syriens déplacés dans leur région d'origine. Nous saluons également l'annonce récente de l'ouverture de la frontière entre la Jordanie et la Syrie.

En ce qui concerne la sécurité, nous restons préoccupés par la situation générale en Syrie, notamment par le nombre croissant de violations du cessez-le-feu dans le nord-ouest du pays. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute action, y compris les provocations militaires telles que les frappes de missiles, qui pourrait entraîner des violences et des troubles en Syrie.

En outre, il faut prendre des mesures urgentes pour contrer l'influence croissante des groupes terroristes dans les camps de personnes déplacées, notamment les camps de Roukban et de Hol. La question du rapatriement des citoyens étrangers qui se trouvent dans ces camps doit être traitée en priorité. Les groupes terroristes désignés comme tels par l'ONU, comme Al-Qaida en Iraq et Hay'at Tahrir el-Cham, qui sont mentionnés dans les derniers rapports du Secrétaire général, ont continué de gagner en puissance en Syrie. Daech a également continué de lancer des attaques dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké, et dans la partie est de la province rurale de Homs. La lutte mondiale contre le terrorisme ne peut et ne doit pas être compromise pour des intérêts politiques étroits.

Il n'y a pas eu de réelle amélioration en ce qui concerne la crise humanitaire en Syrie au cours des derniers mois. Nous pensons qu'un cessez-le-feu global à l'échelle nationale est primordial pour les intérêts du peuple syrien. Il permettra également d'étendre la portée des opérations humanitaires à travers les lignes de front. Dans ce contexte, nous prenons note du fait que des progrès ont été réalisés pour intensifier l'intervention humanitaire dans son ensemble et faciliter l'accès à travers les lignes de front.

Dans le nord-ouest, nous pensons qu'il existe de nombreuses possibilités d'intensifier les opérations à travers les lignes de front. Les opérations transfrontières en cours continueront d'avoir une incidence négative sur la souveraineté de l'État syrien. Dans le nord-est, les opérations à travers les lignes de front sont désormais effectuées régulièrement et de manière soutenue. En octobre et en novembre, l'Organisation mondiale de la Santé a acheminé des cargaisons par la route et par voie aérienne. Nous encourageons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres agences des Nations Unies à intensifier leurs efforts pour améliorer encore les opérations à travers les lignes de front.

Compte tenu de la situation socioéconomique difficile en Syrie, qui a été aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'arrivée de l'hiver, il est nécessaire de renforcer l'aide humanitaire. Alors que le Conseil envisage le renouvellement de la résolution humanitaire sur la Syrie – résolution 2585 (2021) – l'année prochaine, il est essentiel de réaliser des progrès en ce qui concerne les dispositions relatives à « l'élargissement de la portée des travaux de relèvement rapide et le renforcement de la résilience des infrastructures en Syrie ».

Pour sa part, l'Inde continue d'apporter une aide au développement et un appui au renforcement des ressources humaines à la Syrie au moyen de subventions et de lignes de crédit attachées pour des projets de développement, la fourniture de médicaments et de denrées alimentaires, des camps d'appareillage de membres artificiels et des programmes de renforcement des capacités. Depuis le début du conflit, l'Inde a toujours été aux côtés du peuple syrien.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement de l'Inde en faveur d'un processus politique conduit et pris en main par les Syriens, sous l'égide de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015).

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé et des efforts inlassables qu'il déploie avec son équipe pour trouver une solution politique en Syrie. Bien entendu, nos remerciements vont également au Secrétaire général adjoint Griffiths et à M^{me} Ballour pour leurs précieuses informations et réflexions, en particulier sur la situation grave que vivent les femmes et les enfants.

Nous nous félicitons des consultations récentes de l'Envoyé spécial avec les principaux acteurs sur l'approche étape par étape. La Norvège exhorte tous les acteurs impliqués dans le conflit, y compris le Gouvernement syrien, à contribuer de manière constructive à ce processus. Malgré les profonds désaccords, nous pensons qu'il est toujours dans leur intérêt commun de garantir un meilleur avenir au peuple syrien et la stabilité dans la région.

Des questions telles que la libération des détenus, le retour des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité, la lutte contre le terrorisme et des réformes politiques inclusives devraient toutes faire partie de ce processus. Le statu quo sur le terrain, tant dans les zones contrôlées par le Gouvernement qu'ailleurs, n'est pas viable.

De plus, la Commission constitutionnelle joue un rôle important, à la fois en soi et en tant que mesure de renforcement de la confiance. Nous encourageons toutes les parties à contribuer au processus en toute bonne foi et de manière constructive. La Norvège appuie pleinement l'approche de l'Envoyé spécial.

Enfin, pour conclure, je tiens à rappeler qu'il faut appliquer toutes les parties de la résolution 2254 (2015), y compris un cessez-le-feu à l'échelle nationale.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Nous saluons vivement les efforts qu'il a déployés au cours du mois écoulé pour faciliter une solution politique, notamment sa récente visite à Damas pour tenter de lever les obstacles aux progrès de la Commission constitutionnelle.

Pendant des années, le Conseil de sécurité a exigé, au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU, la mise en œuvre des mesures prévues par la résolution 2254 (2015). Pourtant, non seulement le régime n'a pas véritablement participé à ce processus, mais les problèmes qui sont à l'origine du conflit et qui ont fait qu'il se prolonge perdurent – atrocités, violations des droits humains, non-respect de l'état de droit, corruption généralisée et mauvaise gestion économique. Tant qu'il n'y aura pas de volonté réelle de participer à ce processus conduit et pris en main par les Syriens, qui a été entériné par le Conseil de sécurité dans la résolution 2254 (2015), le processus de paix n'a aucune chance d'aboutir et aucune solution durable n'est envisageable, ce qui doit rester notre priorité collective.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Griffiths pour son exposé et pour l'action que l'ONU et ses partenaires continuent de mener pour faire face à la situation humanitaire catastrophique que connaît la Syrie. Je remercie également M^{me} Ballour d'avoir présenté un autre exposé au Conseil de sécurité et de son témoignage puissant et son appel concernant ce que serait une enfance normale pour les enfants dont elle a parlé nommément.

Il ressort des rapports (S/2021/1029 et S/2021/1030) soumis par le Secrétaire général en application des résolutions 2139 (2014) et 2585 (2021) que les besoins humanitaires en Syrie restent considérables. Ces besoins sont exacerbés par l'approche de l'hiver et l'absence de capacités de dépistage et de traitement dans un contexte où la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de se propager.

Il est essentiel que le Conseil continue d'appuyer la fourniture d'une assistance aux Syriens qui en ont besoin par les moyens les plus efficaces et les plus efficaces. À l'heure actuelle, il est clair que pour y parvenir, rien ne peut remplacer l'ampleur ou la portée du mécanisme transfrontière créé par l'ONU. Nous nous félicitons des informations contenues dans les rapports concernant les progrès réalisés par l'ONU pour augmenter l'aide acheminée vers le nord-ouest et le nord-est de la Syrie à travers les lignes de front, ainsi que pour intensifier les interventions humanitaires de relèvement rapide. Nous devons continuer d'être guidés par les rapports objectifs et détaillés de l'ONU sur la situation humanitaire en Syrie.

Enfin, cette année marque le trentième anniversaire de la campagne mondiale « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », qui attire l'attention sur le problème des féminicides. Les femmes et les filles continuent d'être gravement touchées par le conflit en Syrie, la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les agressions sexuelles étant très répandues, en particulier dans les camps. La pauvreté, les déplacements et la COVID-19 sont venus exacerber le problème. Nous devons continuer de garantir la disponibilité des fonds humanitaires pour lutter contre la violence fondée sur le genre en Syrie. Le Royaume-Uni a versé plus de 34 millions de dollars au Fonds des Nations Unies pour la population pour lutter contre la violence fondée sur le genre en Syrie depuis 2019. Nous encourageons les autres pays à faire de même.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, Geir Pedersen, et le Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, de leurs exposés. Je remercie également Amani Ballour de nous avoir fait part de ses vues. Je salue la participation des représentants de la Syrie et de la Turquie, ainsi que de la représentante de l'Iran, à la séance d'aujourd'hui.

La crise en Syrie dure maintenant depuis près de 11 ans, et a fait payer un lourd tribut au pays et à sa population. Des centaines de milliers de personnes sont mortes, et des millions d'autres ont dû chercher refuge ou ont été déplacées. Les femmes sont restées sur place et se heurtent à de lourdes difficultés dans leur vie quotidienne. Des millions d'enfants sont nés pendant la guerre et n'ont jamais connu la paix, et beaucoup d'entre eux sont même privés de protection parentale. Il va sans dire que les générations futures continueront de subir les conséquences socioéconomiques de cette crise pendant de nombreuses années.

Alors que la période actuelle est la plus longue période de calme depuis le début du conflit, tous les efforts doivent être consacrés à la recherche d'une solution politique globale et à long terme. Un règlement politique conduit et pris en main par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015), a été pleinement entériné par le Conseil de sécurité et est soutenu par la communauté internationale. Cependant, les divergences entre les parties concernées ne cessent de s'approfondir du fait de cette crise qui dure depuis une décennie, ainsi que de la nature complexe du conflit en Syrie. Il faut rétablir la confiance et relancer le dialogue pour garantir la mise en œuvre tant attendue de cette résolution.

À cet égard, nous encourageons les parties syriennes à participer de manière constructive au dialogue et aux négociations dans le cadre de la Commission constitutionnelle, afin d'obtenir des résultats probants et de faire avancer le processus politique au sens large. Pour soutenir ce processus, la participation constructive des interlocuteurs internationaux concernés est indispensable. Nous appuyons tous les efforts diplomatiques viables de nature à amener les parties à la table des négociations.

À ce sujet, ma délégation se félicite des efforts déployés par l'Envoyé spécial. Nous appuyons pleinement son approche progressive, qui a débuté par une série de réunions avec les acteurs internationaux et régionaux. Nous espérons que des résultats concrets seront bientôt obtenus.

Nous constatons avec déception que la situation humanitaire en Syrie ne montre toujours aucun signe d'amélioration. Nous sommes témoins de tristes événements qui se succèdent, notamment en raison des conséquences de l'insécurité persistante, de la crise économique, de l'insécurité alimentaire et hydrique et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Alors que les préoccupations en matière de protection demeurent importantes, nous appelons toutes les parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire.

L'insécurité alimentaire continue de s'aggraver. L'insécurité hydrique dans diverses régions de la Syrie demeure préoccupante. L'interruption de service à la station de pompage d'Alouk requiert une solution durable. En outre, il est essentiel de garantir un accès humanitaire sûr, sans entrave et durable pour renforcer les interventions humanitaires en Syrie. Tous les canaux appropriés doivent être utilisés.

Nous appelons également la communauté internationale à renforcer son appui au plan d'aide humanitaire afin de soulager la détresse des Syriens compte tenu de l'hiver rude et de la situation grave en ce qui concerne la COVID-19.

Ma délégation prend acte du rapport du Secrétaire général (S/2021/1030) présenté en application de la résolution 2585 (2021). Nous prenons note avec satisfaction de véritables améliorations en ce qui concerne l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, notamment les progrès réalisés en vue du déploiement d'opérations dans le nord-ouest du pays et l'élaboration par l'ONU d'un plan de six mois. Nous appelons toutes les parties sur le terrain à coopérer pleinement afin de parvenir à un accord sur des modalités opérationnelles durables dans cette zone.

Nous prenons aussi note des différentes activités de relèvement rapide menées en Syrie. Renforcer la résilience du peuple syrien est en effet le seul moyen de régler la situation humanitaire qui se détériore. À cet égard, nous encourageons l'ONU et toutes les parties prenantes concernées à poursuivre leur collaboration pour formuler une stratégie à long terme.

Je voudrais conclure notre dernière intervention sur la situation en Syrie dans le cadre de notre mandat au Conseil de sécurité en réitérant notre ferme appui à tous les efforts déployés pour instaurer une paix, une stabilité et un développement durables au profit du peuple syrien.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial, Geir Pedersen, le Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, et M^{me} Ballour de leurs exposés.

La Chine se félicite des efforts inlassables déployés par l'Envoyé spécial pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). Nous nous félicitons de sa récente visite à Damas, au cours de laquelle il a rencontré le Ministre syrien des affaires étrangères, avec lequel il a échangé des vues sur les problèmes auxquels la Syrie est confrontée. Nous prenons note du fait que la Commission constitutionnelle n'a pas encore arrêté les dates de la prochaine série de réunions. Nous appelons toutes les parties à continuer de collaborer de manière constructive avec l'Envoyé spécial afin de parvenir à un accord dans les meilleurs délais sur les modalités de la prochaine session. Le Conseil de sécurité doit apporter un appui concret au travail de l'Envoyé spécial pour promouvoir un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens.

Dix ans après le début du conflit, la Syrie est plongée dans une profonde crise économique et humanitaire. La communauté internationale doit aider le peuple syrien à préserver ses moyens de subsistance et à garder espoir. La Chine appuie la communauté internationale et les organismes des Nations Unies dans leurs efforts visant à intensifier l'assistance apportée à la Syrie, sur la base des principes directeurs régissant les secours humanitaires d'urgence, tels qu'énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général adjoint Griffiths vient de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2021/1030) soumis en application de la résolution 2585 (2021). La Chine a étudié attentivement le rapport et voudrait souligner les points suivants.

Toutes les opérations d'aide humanitaire en Syrie doivent respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Le mécanisme transfrontière, qui est sujet à controverse sur les plans politique et juridique, doit être ajusté en temps voulu en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, dans le cadre d'une transition progressive vers une approche privilégiant l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front. Le rapport indique que les opérations humanitaires transfrontières se déroulent dans un environnement complexe. Les autorités locales dans certaines régions entretiennent des liens étroits avec les terroristes, et le risque de détournement des fournitures humanitaires ne peut donc pas être exclu. La Chine est préoccupée par cette situation et demande à l'ONU de prendre toutes les mesures de contrôle nécessaires pour garantir le caractère humanitaire des opérations transfrontières.

Il faut continuer d'intensifier les opérations d'aide menées à travers les lignes de front dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie. La Chine se félicite de l'élaboration par l'ONU d'un plan d'exécution des opérations d'assistance dans le nord-ouest de la Syrie pour une période de six mois et de la deuxième livraison effectuée par le Programme alimentaire mondial à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie, les 9 et 10 décembre. Nous saluons la coopération active du Gouvernement syrien dans la mise en œuvre du plan de l'ONU, et nous exhortons la Turquie et les autorités locales dans le nord-ouest de la Syrie à fournir en temps utile des garanties d'accès et de sécurité pour les opérations de secours menées à travers les lignes de front et à faciliter la distribution des fournitures.

Les projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance doivent bénéficier d'un appui ferme. Nous

sommes heureux de constater que l'ONU et ses partenaires mènent des projets de relèvement rapide dans un certain nombre de domaines, conformément aux dispositions de la résolution 2585 (2021), notamment l'enlèvement des débris, la remise en état d'infrastructures critiques et la formation professionnelle. Toutefois, ces projets ont une portée assez limitée. Nous espérons que l'ONU investira davantage dans ces projets afin d'aider le peuple syrien à atteindre l'autosuffisance et à réduire ses besoins humanitaires.

Enfin, je voudrais souligner qu'une solution fondamentale aux défis humanitaires en Syrie passe par une réponse globale aux principaux problèmes qui mettent en danger la souveraineté, la sécurité et le développement de la Syrie. Les sanctions unilatérales ont entraîné des pertes et des dommages incommensurables pour la Syrie. Les membres du Conseil doivent prendre des mesures concrètes pour éliminer les conséquences négatives des sanctions unilatérales. Les pays concernés doivent se retirer des territoires illégalement occupés dans le nord de la Syrie et cesser toute action portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie. La communauté internationale doit renoncer à la pratique de deux poids, deux mesures et neutraliser les forces terroristes en Syrie dans les plus brefs délais. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions contribuer à rétablir la paix et l'ordre en Syrie et à préserver les intérêts fondamentaux du peuple syrien.

M^{me} Muigai (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen ; le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Martin Griffiths ; et M^{me} Amani Ballour de leurs exposés. Nous saluons également la participation des représentants de la Syrie et de la Turquie et de la représentante de l'Iran à la présente séance.

La situation en Syrie représente un test important pour la promesse des Nations Unies et de la Charte des Nations Unies de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Notre incapacité en tant que Conseil de mettre un terme aux souffrances indicibles du peuple syrien doit nous inciter à nous mobiliser en 2022 pour faire tout ce qui est en notre pouvoir pour tenir la promesse de la Charte des Nations Unies dans cette situation.

Le Kenya condamne la destruction incessante de vies humaines et de moyens de subsistance due à notre incapacité de trouver une solution politique en Syrie. Nous implorons le Conseil de sécurité de sortir de sa torpeur et de cesser ses séances répétitives pour

trouver les moyens d'agir ensemble. Le Kenya appuiera toutes les mesures visant à soulager le peuple syrien qui souffre depuis longtemps.

Nous nous félicitons des discussions que l'Envoyé spécial Pedersen a menées à Damas, mais nous regrettons l'absence d'un engagement pour convoquer la septième session des réunions de la Commission constitutionnelle. Nous espérons que ces délibérations auront lieu en janvier et nous exhortons les parties à se rallier à cette initiative et à y participer avec sérieux et dans un esprit constructif.

Les progrès réalisés sur le volet politique sont d'une importance vitale pour le peuple syrien. Ils sont étroitement liés au volet humanitaire. Pour que la communauté internationale ait confiance en la capacité et la volonté du Gouvernement d'être le principal intermédiaire pour l'acheminement de l'aide, celui-ci doit démontrer son respect pour les droits fondamentaux et les droits civiques de tous les Syriens, quelle que soit leur région d'origine ou leur identité ethnique. Aucun groupe ou région ne doit être puni par association, et il faut éviter d'instituer la pratique de la peine collective.

Nous nous souvenons des peines collectives infligées par les autorités coloniales dans toute l'Afrique au siècle dernier. Le peuple africain s'en souvient comme de profondes injustices et les condamne où qu'elles se produisent, y compris en Syrie.

Le Gouvernement et les acteurs syriens doivent accepter la nécessité de faire une distinction plus étroite entre les populations civiles et les combattants terroristes et les insurgés. Le Gouvernement doit faire montre d'une véritable volonté de fournir une aide à tous les Syriens, tout en veillant à ce que cette aide ne soit pas détournée.

Pour que les Syriens puissent mettre en œuvre ces recommandations, les acteurs régionaux et mondiaux intervenant dans le pays doivent apporter leur contribution. Nous condamnons fermement la subordination de la sûreté et de la sécurité du peuple syrien aux intérêts d'États extérieurs. Par conséquent, nous exhortons tous les Membres qui ont une influence en Syrie et qui sont impliqués dans le pays à revoir leurs approches afin qu'elles ne soient en aucun cas associées aux profondes souffrances causées au peuple syrien.

Le mécanisme d'aide transfrontière, appuyé par les livraisons à travers les lignes de front, reste un moyen crucial d'acheminer l'aide humanitaire. Nous saluons l'élaboration d'un plan semestriel, ainsi que les nouvelles modalités définies pour la distribution directe

de l'aide dans le nord-ouest de la Syrie. Nous appelons à des normes claires de surveillance et de transparence en ce qui concerne la livraison de l'aide par le mécanisme transfrontière et les livraisons à travers les lignes de front. L'aide ne doit pas être politisée ni détournée.

Le Kenya salue l'action humanitaire menée par l'ONU au moyen des activités de relèvement rapide et de subsistance. Nous encourageons l'expansion de ces activités pour y inclure un soutien psychosocial à la population, en particulier aux enfants qui n'ont connu que la guerre. Il est impératif que ces programmes soient adéquatement financés afin qu'ils puissent permettre d'atteindre l'objectif visé, qui est de changer la situation.

Pour terminer, nous réitérons l'importance qu'il y a à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Je réaffirme la solidarité du Kenya avec le peuple syrien dans sa quête de la paix, qui ne peut être obtenue que par un dialogue politique dirigé et contrôlé par les Syriens.

M^{me} Prince (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen ; le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Griffiths ; et M^{me} Ballour.

Depuis plus de 10 ans, le peuple syrien subit les affres de la guerre et ses conséquences, en l'occurrence l'une des pires crises humanitaires que le monde ait connues. La situation désastreuse dans le pays est encore exacerbée par une combinaison de facteurs, notamment une détérioration grave de la situation socio-économique, qui a entraîné des pénuries de produits de base et une insécurité alimentaire.

La poursuite des hostilités intensifie la crise humanitaire. Par conséquent, il est essentiel que les parties au conflit mettent immédiatement fin à la violence pour protéger les civils et les infrastructures civiles, prévenir de nouveaux déplacements et permettre aux acteurs humanitaires de mener leurs activités. Il est grand temps qu'un cessez-le-feu à l'échelle nationale soit mis en œuvre et pleinement respecté par tous.

Nous sommes conscients que les opérations anti-terroristes sont nécessaires pour protéger la population et l'intégrité territoriale de la Syrie. Toutefois, nous rappelons aux parties leur obligation de respecter le droit international. Les activités militaires ne doivent jamais prendre le pas sur la protection des civils, et les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution doivent être respectés.

La protection des civils concerne également les personnes qui vivent dans les camps de déplacés, tels que celui de Hol, où l'insécurité persiste. Nous réaffirmons que les habitants des camps et les travailleurs humanitaires doivent jouir de bonnes conditions de sécurité et avoir accès aux services de base.

La crise économique aggrave les innombrables difficultés auxquelles est confronté le peuple syrien, les femmes et les filles étant touchées de manière disproportionnée. Des millions de personnes dépendent fortement de l'aide humanitaire, et le mécanisme transfrontière joue un rôle vital. Toutefois, d'autres modalités indispensables, telles que les livraisons à travers les lignes de front, sont nécessaires pour venir compléter le mécanisme et garantir un accès humanitaire rapide, durable et sans entrave. Nous demandons instamment aux parties de continuer d'œuvrer de concert pour élargir la portée de cette modalité afin de garantir des opérations régulières et prévisibles à travers les lignes de front. Nous appelons en outre à la préservation et à l'élargissement des modalités d'accès existantes pour atteindre toutes les personnes qui ont besoin d'assistance. Cela est particulièrement important pour contribuer à la distribution efficace et efficiente des vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

Au-delà de l'aide humanitaire, d'autres mesures concrètes doivent être prises pour aider la Syrie. Il faut notamment lever toutes les mesures coercitives unilatérales imposées au pays, qui aggravent la crise socioéconomique et qui sont incompatibles avec le droit international. Il faut en outre appuyer les projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance pour réduire les vulnérabilités, renforcer la résilience et faciliter la réalisation des objectifs de développement à long terme.

La baisse critique du niveau de l'Euphrate, due en partie à la menace existentielle que font peser les changements climatiques associés à d'autres facteurs inquiétants, a provoqué une crise de l'eau qui met en danger les vies et les moyens de subsistance. La situation est à un stade critique et exige une attention immédiate. La recherche d'une solution durable aux problèmes liés à la station d'eau d'Alouk doit également être une priorité.

Les situations politique et humanitaire sont incontestablement imbriquées et pour régler le conflit et la crise humanitaire qui n'a que trop duré, il convient de mettre intégralement en œuvre la résolution 2254 (2015). Nous réaffirmons notre appui à l'Envoyé spécial, qui œuvre sans relâche pour promouvoir le processus politique. Nous prenons note en particulier des efforts qu'il

déploie pour appuyer la Commission constitutionnelle et pour régler les questions en suspens concernant les personnes détenues, enlevées ou portées disparues. Nous demandons instamment à toutes les parties de maintenir leur engagement à travailler ensemble en ce qui concerne le volet politique et à collaborer de manière constructive. Par ailleurs, nous réaffirmons que la pleine participation des femmes est indispensable pour garantir des résultats justes et équilibrés pour tous.

Le peuple syrien doit rester au premier plan, dans toutes les délibérations et décisions. Nos paroles et nos actes doivent être guidés par des considérations humanitaires plutôt que géopolitiques. Il faut donc prendre des mesures pragmatiques, comme le retrait de toutes les forces étrangères qui sont présentes en Syrie en violation de sa souveraineté. La politisation de la grave situation humanitaire doit cesser immédiatement. Puisqu'il s'agit de notre dernière déclaration au Conseil de sécurité sur cette question, nous nous devons de réaffirmer qu'il nous incombe d'aider la Syrie et son peuple de manière constructive, et que nous ne devons pas faillir à cette responsabilité.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Martin Griffiths, ainsi que la représentante de la société civile syrienne, M^{me} Amani Ballour. Je salue la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à la présente séance.

Malheureusement, après plus d'une décennie de crise, la Syrie est toujours confrontée à des conditions difficiles, qui font endurer au peuple syrien les pires souffrances et sacrifices en raison de la persistance du conflit, de la violence et du terrorisme. Les manifestations de la crise ont été exacerbées et ses facteurs se sont multipliés au fil des ans, de telle sorte qu'elle est devenue plus grave et plus complexe, et qu'elle met en péril les piliers de la sécurité et de la stabilité dans toute la région.

Dans ce contexte, nous réaffirmons que la seule solution durable à la situation en Syrie est un règlement politique négocié, conformément à la résolution 2254 (2015), qui préserve l'unité et la souveraineté de la Syrie et met fin à l'ingérence étrangère et à la présence des groupes terroristes, tout en œuvrant à l'accélération du processus visant à mettre fin aux souffrances humanitaires des Syriens et à remettre le pays sur la voie de la stabilité et du développement.

À cet égard, la communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent déployer des efforts concertés pour exercer une influence politique et économique positive en Syrie, comme ce fut le cas lorsque le Conseil a adopté à l'unanimité les résolutions centrales sur la question syrienne, qui mettra fin aux diverses manifestations de la crise et contribuera au retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers. Cela nécessitera également des efforts accrus et une plus grande flexibilité de la part des parties syriennes en ce qui concerne la direction et l'appropriation du processus politique, de manière à privilégier avant tout les intérêts du peuple syrien et à parvenir à une harmonie politique et sociale visant à rétablir la sécurité, la stabilité et le rôle régional et international de la Syrie.

Dans ce contexte, nous réitérons l'appui de la Tunisie aux efforts et aux bons offices de l'Envoyé spécial, Geir Pedersen, afin de promouvoir le processus constitutionnel et politique auprès des Syriens et d'établir un cessez-le-feu global, notamment dans le cadre d'une approche graduelle pour arriver à une solution. Nous appuyons également les efforts internationaux et régionaux menés en ce sens.

Je remercie le Secrétaire général de ses deux récents rapports, et en particulier de son rapport objectif (S/2021/1030), qui répond de manière claire, détaillée et franche au contenu de la résolution 2585 (2021). À cet égard, nous saluons la vision renouvelée du Secrétaire général adjoint Griffiths pour améliorer l'action humanitaire en Syrie et accroître son efficacité et sa transparence, malgré les défis actuels.

Il est nécessaire, compte tenu des conditions difficiles créées par la pandémie et l'arrivée de l'hiver, de continuer de répondre aux besoins croissants dans toutes les régions de la Syrie et de réduire les manifestations de fragilité et les risques, en dehors de toute considération politique. C'est possible en garantissant l'accès des Syriens à l'aide d'urgence et aux projets de relèvement rapide par-delà les lignes et les frontières, contribuant ainsi à atténuer les souffrances humaines, à renforcer la résilience des individus et des communautés locales et à leur offrir de meilleures perspectives.

Dans ce contexte, nous prenons note des échanges entre l'ONU et ses divers organismes spécialisés et partenaires pour mettre en œuvre une intervention humanitaire globale et multisectorielle, conformément à la résolution 2585 (2021) et à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, qui stipule spécifiquement que les secours d'urgence doivent être menés de manière à favoriser le relèvement et le développement durable.

Nous remercions une nouvelle fois les pays donateurs qui ont contribué au financement de projets de relèvement rapide, tout en notant que le montant du financement à cet égard reste faible, qu'il n'est pas à la hauteur des besoins en Syrie et qu'il ne correspond pas aux objectifs stratégiques du plan d'intervention de l'ONU.

Nous nous félicitons également du début de la distribution de l'aide humanitaire au-delà des lignes de front à Sarmada, le 16 décembre, et des signes encourageants que constitue l'élaboration par l'ONU d'un plan d'opérations sur six ans visant à envoyer des convois d'aide réguliers et prévisibles à travers les lignes de front vers le nord de la Syrie. Nous constatons en outre une amélioration constante de la situation humanitaire dans le nord-est de la Syrie, un renforcement de la présence opérationnelle de l'ONU dans la région et l'adoption de diverses mesures pour améliorer la responsabilité, l'efficacité, la transparence, le suivi et la réduction des risques en ce qui concerne l'aide acheminée par-delà les frontières et les lignes de front.

En conclusion, nous réaffirmons que la priorité reste de trouver une solution politique conformément à la résolution 2254 (2015), de soulager les souffrances des Syriens et de veiller à ce que l'aide parvienne à ceux qui en ont besoin en utilisant tous les mécanismes disponibles et en supprimant tous les obstacles, ainsi que de mettre fin au problème du terrorisme, qui continue de compliquer la situation.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés éclairants. Leurs points de vue équilibrés et objectifs nous ont guidés efficacement tout au long des deux années que nous avons passées au Conseil de sécurité. Je salue également la présence de M^{me} Amani Ballour à la présente séance.

L'Estonie salue le travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui continue de fournir une aide humanitaire à des millions de personnes en Syrie. Comme l'a fait remarquer M. Griffiths, tous les modes d'acheminement sont bons pour atteindre le grand nombre de personnes déplacées dans le pays. Cela est particulièrement vrai dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la préparation aux conditions hivernales.

Je me félicite de la publication en temps voulu des rapports (S/2021/1029 et S/2021/1030) sur l'application de la résolution 2585 (2021), qui porte, entre autres, sur l'acheminement de l'aide à travers les lignes

de front. D'importantes améliorations ont été constatées en matière de coordination entre les parties concernées sur le terrain. À cet égard, nous continuons d'afficher un optimisme prudent quant aux nouveaux événements potentiels qui pourraient permettre un acheminement régulier et fiable de l'aide à travers les lignes de front. D'ici là, toutefois, l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front ne pourra pas se substituer à l'action humanitaire à grande échelle menée par le biais du mécanisme transfrontière.

L'aide transfrontière reste le pilier de l'intervention humanitaire globale de l'Organisation en Syrie. Il est essentiel de maintenir un apport d'aide stable, car la guerre en Syrie n'est pas terminée. Au cours des derniers mois, 100 civils ont été tués dans des affrontements et des attaques. Je réitère notre appel à un cessez-le-feu à l'échelle nationale, qui est une condition préalable à un dialogue pacifique, sur la base de la résolution 2254 (2015). Toutes les parties doivent respecter le droit international et garantir un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave à tous les Syriens.

Le mois dernier, l'Estonie a organisé une réunion selon la formule Arria, au cours de laquelle le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, mandaté par l'ONU, et des représentants de la société civile syrienne ont donné un aperçu détaillé de la question de l'application du principe de responsabilité en Syrie. Ce genre de réunions n'empêche pas des atrocités d'être commises en Syrie. Cependant, elles nous permettent d'obtenir des informations pertinentes pour pouvoir lutter contre l'impunité à l'avenir.

Il n'y aura pas de paix en Syrie tant que l'impunité prévaudra. La communauté internationale ne normalisera jamais ses vues sur les meurtres, la torture, les violences sexuelles et les disparitions forcées, qui continuent malheureusement de se produire chaque jour en Syrie. J'espère que les prochains membres qui siégeront au Conseil de sécurité seront en mesure de s'attaquer réellement et rapidement à ces atrocités.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen, le Secrétaire général adjoint Griffiths et M^{me} Ballour de leurs exposés. De plus, je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au représentant de la Syrie, à la représentante de l'Iran et au représentant de la Turquie.

Tout d'abord, je tiens à dire que le Mexique reconnaît les efforts constants que fournit l'Envoyé spécial Pedersen pour promouvoir l'entente et le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, afin de relancer les travaux de la Commission constitutionnelle et promouvoir l'avancement d'un processus politique conformément à la résolution 2254 (2015). Nous nous félicitons de sa récente rencontre avec le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés, et appelons les parties à collaborer de manière constructive dans ce processus afin de reprendre le travail de rédaction. Nous nous félicitons également des échanges de M. Pedersen avec d'autres acteurs internationaux. Nous soulignons qu'il importe que ces acteurs influents contribuent à faire avancer le processus politique sous l'égide des Nations Unies et la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015).

Sur le plan humanitaire, ma délégation se félicite de la publication des deux rapports complets du Secrétaire général (S/2021/1029 et S/2021/1030), en application de la résolution 2585 (2021) de juillet dernier. Le rapport bimensuel contenu dans le document S/2021/1029 indique clairement que, face à la poursuite des hostilités et aux besoins profonds, les prévisions sont préoccupantes, comme l'a décrit M^{me} Ballour. Nous réaffirmons notre condamnation des actes de violence qui touchent la population civile et exprimons notre préoccupation quant aux attaques qui ont été menées à proximité des entrepôts d'aide humanitaire et des voies de distribution de celle-ci. Nous rappelons qu'il est impératif que toutes les parties respectent strictement les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire.

S'agissant de l'accès, le Mexique se félicite de l'envoi d'un deuxième convoi d'aide humanitaire à travers les lignes de front vers la région du nord-ouest. Le plan de six mois récemment adopté est un outil permettant de renforcer ce mécanisme et d'avoir des opérations régulières et prévisibles. Nous resterons attentifs à la mise en œuvre de ce plan, pour lequel nous réaffirmons qu'il importe que toutes les parties impliquées fournissent les garanties de sécurité nécessaires au bon déroulement des opérations.

Par ailleurs, nous notons avec satisfaction la publication du rapport de fond sur la transparence, tant des opérations transfrontières que de celles menées à travers les lignes de front. Le rapport révèle clairement que les opérations qui se déroulent par le passage frontalier de Bab el-Haoua disposent d'un système de contrôle strict pour assurer un niveau correct de transparence. Il est évident que même avec la mise en œuvre complète

du plan de six mois pour les opérations menées à travers les lignes de front, celles-ci constituent un complément des opérations transfrontières. Les deux modalités sont essentielles pour fournir une aide vitale à la population, en particulier face aux difficultés supplémentaires posées par la saison hivernale.

De même, nous nous félicitons que le rapport contenu dans le document publié sous la cote S/2021/1030 présente en détail les mécanismes de suivi, de gestion des risques et les projets de relèvement rapide qui sont développés sur le terrain. Sur ce dernier point, comme nous le savons bien, les effets de 10 ans de conflit ont été dévastateurs pour l'économie syrienne et, par conséquent, pour la résilience de la population. Il est très regrettable que 90 % de la population du pays vive dans la pauvreté. Les projets de relèvement rapide sont essentiels dans le cadre de la réponse humanitaire pour générer des opportunités et faciliter l'accès aux services de base.

Pour conclure, nous rappelons la relation étroite qui existe entre les besoins humanitaires et le cessez-le-feu. Tant que le conflit perdurera, les besoins humanitaires continueront de grandir. Il faut promouvoir des mesures en faveur d'un règlement pacifique, conformément au droit international et à la résolution 2254 (2015). La cessation des violences et le processus de transition politique sont des mesures complémentaires qui se renforcent mutuellement ; c'est pourquoi nous demandons instamment qu'ils progressent en parallèle. Le peuple syrien mérite d'aspirer à un avenir pacifique.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Niger.

Je remercie M. Pedersen et M. Griffiths pour leurs exposés détaillés sur la situation en Syrie et vais saluer par la même occasion M^{me} Ballour pour sa contribution au débat d'aujourd'hui, qui ne peut laisser personne indifférent. La Syrie a besoin de nous ; elle a besoin de nous maintenant. Je souhaite la bienvenue aux représentants de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran à la présente session.

Ma délégation prend note des rapports réguliers et de fond soumis par le Secrétaire général le 14 décembre 2021 sur la situation humanitaire et le mécanisme d'acheminement de l'aide en Syrie (S/2021/1029 et S/2021/1030). Je voudrais dans cette déclaration, la dernière de mon pays sur cette question, m'appesantir sur trois aspects qui me semblent essentiels, à savoir la situation sécuritaire, politique et humanitaire en Syrie.

Tout d'abord sur la situation sécuritaire, nous déplorons la poursuite des hostilités faites d'utilisation d'engins explosifs improvisés, de frappes aériennes et autres tirs de roquettes sur des zones habitées par des civils. Ma délégation appelle à une cessation immédiate des hostilités, comme condition *sine qua non* pour réaliser des progrès tangibles dans la résolution de la crise en Syrie. Toutefois, l'appel au cessez-le-feu et la nécessité d'un effort collectif face à la pandémie de COVID-19 ne doivent pas nous détourner de la lutte contre le terrorisme, d'autant plus qu'il est rapporté une recrudescence des attaques et autres attentats perpétrés par des éléments de Daech sur les forces armées syriennes et ses alliés dans le sud mais aussi contre des cibles dans le nord-est du pays. Cet état de fait constitue une réelle source de préoccupation et prouve à suffisance que Daech est en train de retrouver ses capacités d'action après sa défaite suite aux actions décisives de la coalition internationale.

Concernant la situation politique, le Niger reste convaincu que seul un dialogue inclusif mené par les Syriens eux-mêmes et reflétant la volonté du peuple syrien permettra de trouver une solution pacifique et à long terme en Syrie conformément à la résolution 2254 (2015). Nous saluons la tenue du dernier round des négociations de la Commission Constitutionnelle mais restons déçus du manque d'avancée enregistrée par cet organe, qui est de surcroît bipartisan.

Comme nous l'avons indiqué lors du dernier briefing de l'Envoyé Spécial, nous partageons sa déception quand il déclarait, et je cite :

« la Commission manque à la fois d'une bonne compréhension de la manière de faire avancer le processus et d'une vision de la manière de développer un "processus rédactionnel substantiel" ».

Cette conclusion est la preuve du blocage de cet organe et de l'incapacité de ses membres à accomplir la mission qui leur est assignée. Ceci appelle à changement radical dans la structure, la composition et les méthodes de travail de la Commission, toute chose qui doit commencer par la fin des ingérences extérieures dans le processus déjà si complexe.

C'est pourquoi nous appelons tous les acteurs clefs externes à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie en s'abstenant de toute interférence dans les travaux de la Commission pour donner une réelle chance de succès à la résolution de cette crise, dont les victimes, on le sait tous, sont

les populations civiles, au premier rang desquelles les femmes et les enfants. Nous reconnaissons les efforts inlassables de M. Pedersen pour l'atteinte de cet objectif à travers un dialogue avec toutes les parties prenantes au processus, y compris le Comité consultatif des femmes syriennes et les organisations de la société civile en Syrie.

Au plan humanitaire, ma délégation soutient les mécanismes transfrontaliers et internes d'acheminement de l'aide humanitaire aux populations syriennes meurtries. Aujourd'hui encore, nous apprenons du Coordonnateur des secours d'urgence, M. Griffiths, dont nous saluons le travail, que la situation humanitaire ne cesse de se détériorer sous les effets combinés de la destruction des infrastructures de base, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire induites par plus d'une décennie de conflit, et les effets des changements climatiques associés à ceux de la pandémie de COVID-19. S'agissant de cette dernière, il est ahurissant de constater que moins de 3 % de la population syrienne est à ce jour vaccinée.

Au moment où l'hiver est en train de s'installer, ce qui importe pour les Syriens dans le besoin n'est sûrement pas le mode d'acheminement de l'aide humanitaire, mais plutôt la rapidité avec laquelle cette aide leur arrivera à temps et en quantité suffisante. Nous nous réjouissons d'apprendre que la livraison de l'aide au-delà des lignes de démarcation a connu une avancée ces derniers jours avec la récente livraison par le Programme alimentaire mondial d'une aide humanitaire les 9 et 10 décembre depuis le territoire contrôlé par le Gouvernement vers le nord-ouest de la Syrie.

Les problèmes d'accès à l'eau que vivent les populations le long de l'Euphrate restent aussi une question préoccupante pour le Niger. L'eau doit être une source de coopération et de prospérité partagée, et non une source de conflit ou de discordance entre les nations riveraines. Nous encourageons à cet égard une utilisation équitable de ce bien commun dans cette région.

Enfin, comme nous l'avons toujours soutenu, l'imposition de sanctions économiques unilatérales a exacerbé la situation économique et humanitaire désastreuse que traverse la Syrie. Le Niger appelle à l'allègement ou à la suspension des sanctions économiques unilatérales qui pèsent lourdement sur la capacité de la Syrie à faire face à la pandémie et à la crise économique actuelle. C'est une exigence morale.

Pour conclure, on ne le dira jamais assez, le dénouement de la crise syrienne ne saurait venir de la seule force des armes, mais plutôt à travers une solution politique

négociée et juste impliquant les différentes composantes de la société syrienne, sans exclusive. Ainsi, nous restons d'avis que les volets politique et humanitaire de la crise syrienne ne peuvent être traités séparément, car la poursuite des hostilités impacte négativement sur la situation humanitaire, qui, à son tour, affecte le processus de paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays a pris note du rapport du Secrétaire général (S/2021/1030), présenté conformément à la résolution 2585 (2021), et a écouté attentivement l'exposé de Martin Griffiths.

Je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne l'accès à travers les lignes de front, le Gouvernement syrien continue de ne ménager aucun effort pour faciliter les opérations de l'ONU et de ses institutions spécialisées en application du mandat défini dans la résolution 2585 (2021), tandis que le régime turc et les groupes terroristes qui lui sont affiliés continuent de leur faire obstacle à Edleb. La coopération entre le Gouvernement syrien et l'ONU a rendu possible, à la fin du mois d'août, l'acheminement à travers les lignes de front d'un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) d'Alep à Sarmada, dans le nord-ouest de la Syrie. En réponse, une campagne hystérique et agressive a été menée par le régime turc et ses affiliés terroristes. Le contenu du convoi n'a pu être distribué pendant des mois. La même campagne a fait obstacle à un autre convoi qui devait arriver à Sarmada le 9 novembre, au moment de la visite à Alep de David Beasley, Directeur exécutif du PAM. Les groupes terroristes ont tiré des missiles sur les routes que devait emprunter le convoi. Un autre convoi prévu pour le 28 novembre a également été bloqué.

Fidèle à son engagement de renforcer l'accès à toutes les régions du pays, le Gouvernement syrien a approuvé le plan de six mois des Nations Unies et répondu positivement et en un temps record à toutes les demandes. C'est ainsi qu'un convoi d'aide alimentaire et non alimentaire du PAM, de l'UNICEF et du Fonds des Nations Unies pour la population a été acheminé à Sarmada le 9 décembre. Le Conseil de sécurité devrait saluer les résultats obtenus par l'État syrien en matière d'amélioration de l'accès au nord-ouest à travers les lignes de front. Nous regrettons que le rapport n'attribue

pas explicitement et clairement au régime turc et à ses affiliés terroristes la responsabilité de faire obstacle à la mise en œuvre du mandat.

En ce qui concerne le nord-est, le rapport confirme que l'accès a été rendu possible pour la plupart des livraisons, que 625 camions ont été acheminés et que sept ponts aériens ont été mis en place. Le rapport note également que le Gouvernement syrien a autorisé le déploiement à travers les lignes de front d'un convoi de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé contenant des vaccins contre la maladie à coronavirus à Ras el-Aïn et à Tell Abiad. Le Gouvernement de mon pays a aussi autorisé une mission d'évaluation humanitaire de l'ONU dans cette zone. Il s'agit de la sixième autorisation de ce type accordée par le Gouvernement syrien, conformément à la résolution 2585 (2021). Cette décision coïncide d'ailleurs avec la publication du rapport du Secrétaire général, qui confirme que toutes les demandes d'accès ont été approuvées par le Gouvernement syrien.

S'agissant du camp de Roukban, le rapport confirme que l'accès humanitaire au camp reste difficile à obtenir. Nous avons espéré que le rapport clarifierait les raisons qui ont empêché cet accès, que nous avons déjà exposées au Conseil. Elles sont directement liées à la présence illégitime des forces des États-Unis dans la région et à leur appui à l'organisation terroriste Jaysh Maghawir Al-Thawra. Nous insistons sur la nécessité de fermer ce camp infâme, qui ne fait qu'exacerber les souffrances des citoyens syriens et soutenir les groupes armés.

Deuxièmement, en ce qui concerne la promotion de la transparence et de l'efficacité du mécanisme transfrontière, mon pays réaffirme sa position de principe qui consiste à rejeter ce mécanisme politisé, car il constitue une violation flagrante de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous rejetons également le mécanisme en raison des graves insuffisances qui entravent son action, au premier rang desquelles son incapacité de garantir que l'aide parvient aux bénéficiaires prévus, et non aux organisations terroristes.

Le rapport du Secrétaire général mentionne que les opérations humanitaires transfrontières comportent des risques, démontrant ainsi le bien-fondé de notre position à l'égard du mécanisme. Il indique que les opérations sont gérées à distance et qu'une partie de la zone couverte est sous le contrôle d'une autorité locale, dont il est généralement admis qu'elle entretient des liens

étroits avec un groupe armé non étatique désigné par le Conseil de sécurité comme une organisation terroriste, ce qui lui permet de contrôler l'aide.

Ma délégation s'étonne que le rapport ait surévalué le nombre de personnes dans le besoin dans le nord-ouest. La description du rapport selon laquelle les activités menées dans le pays complètent et ne peuvent remplacer l'action transfrontière n'est pas objective et repose sur des évaluations irréalistes. Les faits démontrent qu'une coopération sérieuse et sincère avec le Gouvernement syrien et l'intensification des opérations menées à travers les lignes de front permettent d'atteindre les objectifs souhaités et d'éviter les risques et les lacunes inhérents au mécanisme transfrontière.

Troisièmement, en ce qui concerne les projets de relèvement rapide, la délégation de mon pays exprime son extrême déception quant au fait que certains pays occidentaux, dans le cadre de la prétendue communauté des donateurs, entravent la mise en œuvre et l'amélioration quantitative et qualitative d'un grand nombre de ces projets. Ces pays soulèvent des questions injustifiées concernant la définition des projets de relèvement rapide et font obstacle à l'adoption d'un cadre stratégique de coopération entre le Gouvernement syrien et l'ONU dans le domaine humanitaire, malgré l'importante souplesse dont a fait preuve le Gouvernement syrien.

En outre, ces pays continuent de politiser les opérations humanitaires et les activités de développement et de tenter d'imposer des conditions à la fourniture et à l'acheminement de l'aide. Comment expliquer autrement le fait que le financement du plan de réponse humanitaire ait été réduit de plus de 200 millions de dollars, malgré l'augmentation des besoins humanitaires ?

Ma délégation tient à bien préciser que certains des projets de relèvement rapide mentionnés dans le rapport (S/2021/1030) sont mis en œuvre depuis des années, avant même l'adoption de la résolution 2585 (2021). Nous avons espéré voir une liste de nouveaux projets d'importance vitale qui contribueraient à renforcer la résilience, à améliorer la situation humanitaire et à contribuer au retour des déplacés dans la dignité et la sécurité. Il n'est pas surprenant que certains membres du Conseil de sécurité n'aient pas cherché à cacher leur hostilité envers la résolution 2585 (2021) ou leur rejet de ses dispositions. Nous devons annoncer les noms de ces pays.

Par ailleurs, ma délégation regrette que le rapport ne tienne aucun compte des conséquences catastrophiques du siège illégitime, immoral et inhumain imposé

par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne au peuple syrien. Nous demandons la levée immédiate et inconditionnelle des mesures coercitives illégales en vigueur, dont souffre chaque Syrien.

Au nom de la vérité et pour être clair, toute évaluation objective des complexités de la situation humanitaire en Syrie conduit à une seule conclusion, à savoir que la cause première de cette situation, c'est le régime turc, avec ses pratiques, ses crimes et son parrainage d'organisations et d'entités terroristes qui lui sont affiliées dans le nord et le nord-ouest de mon pays. Nous avons adressé au Conseil un certain nombre de lettres décrivant en détail les pratiques et les crimes du régime turc contre le peuple syrien, notamment lorsqu'il le prive de l'accès à l'eau et lui impose sa politique de turquisation. Tout ceci doit inciter le Conseil de sécurité à entreprendre un travail de dissuasion urgent et décisif. Ma délégation exige également que le régime turc réponde de ses crimes et de ses tentatives désespérées de compromettre la stabilité en Syrie, notamment son obstruction aux passages des convois humanitaires qui traversent les lignes de front et à la mise en œuvre du plan de six mois.

À cet égard, nous ne pouvons que constater les pratiques des forces des États-Unis illégalement présentes dans le nord-est de la Syrie. Ces forces appuient les milices séparatistes et contribuent au succès des efforts des organisations non gouvernementales qui cherchent à mener des opérations illégales de piraterie transfrontière via le point de passage de Fich Khabor, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Elles utilisent également l'aide humanitaire comme prétexte pour violer notre souveraineté. Leur pratique la plus récente consiste à importer de grandes cargaisons de blé porteuses de maladies dangereuses par le point de passage de Semalka, dans le but de porter atteinte à l'économie et au peuple syriens.

Nous avons écouté la déclaration de l'Envoyé spécial Pedersen, qui s'est entretenu il y a quelques jours à Damas avec le Ministre des affaires étrangères et des expatriés, ainsi qu'avec le Coprésident de la délégation nationale aux réunions de la Commission constitutionnelle. La République arabe syrienne reste attachée à une solution politique fondée sur un dialogue dirigé et contrôlé par les Syriens, qui réponde aux aspirations du peuple syrien et garantisse le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité de la Syrie.

La Syrie attend la septième session de la Commission constitutionnelle. Nous saluons la contribution positive de la délégation nationale à ses travaux ; toutefois, nous soulignons que les parties extérieures doivent s'abstenir de s'immiscer dans les travaux de la Commission et de créer de nouveaux obstacles en imposant des délais artificiels ou en préjugant de ses conclusions.

La nécessité d'un cessez-le-feu global a été évoquée dans un certain nombre de déclarations aujourd'hui. Nous soulignons que pour parvenir à instaurer un tel cessez-le-feu, il convient d'abolir les organisations terroristes actives dans certaines parties du pays, en particulier Daech et le Front el-Nosra, ainsi que les groupes qui leur sont affiliés. Il convient également de mettre fin à l'occupation turque et à la présence illégitime des forces des États-Unis en Syrie, ce qui permettra de rétablir l'autorité de l'État syrien sur l'ensemble de son territoire, de rétablir la sécurité et la stabilité et de mettre fin à toute situation irrégulière et inacceptable. Nous considérons que les réconciliations nationales et locales, comme celles dont nous avons récemment été témoins à Deraa et à Deir el-Zor, sont un pas en avant. Nous notons que la coopération de l'État syrien dans le cadre des efforts déployés par nos amis russes a permis la libération d'un certain nombre de personnes détenues et enlevées, malgré toutes les tentatives de la partie turque et de ses agents de faire échec à cette initiative humanitaire.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour remercier votre délégation, Monsieur le Président, ainsi que les délégations tunisienne, saint-vincentaise et grenadine et vietnamienne des efforts qu'elles déploient et de l'objectivité dont elles font preuve en tant que membres du Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je me félicite de la séance d'aujourd'hui et je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Griffiths, de leurs exposés. Je tiens également à saluer M^{me} Amani Ballour et à remercier le Secrétaire général de son rapport sur les opérations humanitaires des Nations Unies en République arabe syrienne (S/2021/1030), soumis en application de la résolution 2585 (2021).

Ces opérations humanitaires sont vitales pour le peuple syrien. Les livraisons de denrées alimentaires ont permis de sauver des millions de civils, et 1,1 million de

doses de vaccin ont protégé les Syriens contre la menace secondaire de la maladie à coronavirus (COVID-19). Ces opérations transfrontières sont menées dans le respect des principes universellement reconnus de l'Organisation des Nations Unies, notamment la transparence. Il n'y a pas de visées cachées. L'objectif est simple : sauver des vies.

Nous avons appris du Secrétaire général adjoint Griffiths que la distribution de l'aide à travers les lignes de front a commencé. Chaque mission à travers les lignes de front nécessite une évaluation des risques et des négociations avec différents acteurs. Les bombardements et les attaques du régime et de ses soutiens continuent de prendre pour cible les itinéraires logistiques, les entrepôts et les points de distribution des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

J'assure au Conseil que la Turquie reste déterminée à garantir la poursuite en toute sécurité de ces missions à l'avenir. Toutefois, nous constatons que, même avec la mise en œuvre complète du plan en vigueur, les convois qui traversent les lignes de front ne peuvent pas remplacer l'opération transfrontière ni rivaliser en taille et en importance avec elle. Il est clair qu'il n'existe pas de solution de substitution réaliste au mécanisme transfrontière.

Personne ne souhaite que le peuple syrien soit dépendant de l'aide humanitaire. Le mécanisme transfrontière sauve des vies syriennes en ce moment, mais l'avenir des Syriens sera sauvé par des négociations fructueuses menant à une paix durable, une paix durable grâce à laquelle les familles dorment dans leur foyers sans crainte et les enfants se rendent à l'école, insouciants, le ventre plein.

Mais les retards dans le processus politique prolongent les souffrances. Jusqu'à présent, le régime syrien s'est montré peu disposé à participer sérieusement aux pourparlers de paix menés par l'ONU à Genève. La prochaine session de la Commission constitutionnelle doit se tenir dès que possible et produire des résultats tangibles. Nous appuyons l'initiative progressive élaborée par l'Envoyé spécial pour accélérer le processus politique. Il est extrêmement important que ces consultations tiennent compte des acquis de la communauté internationale en ce qui concerne le conflit syrien, ainsi que de la lettre et de l'esprit de la résolution 2254 (2015). Comme nous le savons tous, le seul moyen de parvenir à une solution durable au conflit syrien est de protéger l'intégrité et l'unité territoriales de la Syrie par des moyens politiques basés sur la résolution 2254 (2015).

Les violations du cessez-le-feu par le régime et ses partisans constituent l'autre obstacle à une solution politique. Les victimes de ces violations sont des civils innocents que le droit international humanitaire a cherché à protéger. Les répercussions de ce long conflit sur les conditions de sécurité ne se limitent évidemment pas à la Syrie. Elles affectent également la région environnante, y compris mon propre pays. La situation en Syrie offre aux organisations terroristes un terrain fertile. Les attaques perpétrées par le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG) et son émanation, les Forces démocratiques syriennes, font des morts parmi des Syriens sans défense et même des citoyens turcs dans mon propre pays. Aucun État Membre ne peut, ni ne doit, tolérer des attaques délibérées contre sa population ou son territoire. Nous invitons donc une fois de plus les membres de la communauté internationale à voir le vrai visage du PKK/YPG et ses violations du droit international humanitaire, y compris les bombardements délibérés de cibles civiles, notamment d'hôpitaux, l'enlèvement par la force et l'enrôlement d'enfants, comme l'a certifié l'ONU, le recours à la violence pour réprimer les manifestations civiles en réponse aux difficultés, y compris l'augmentation du prix des produits de base, tels que le pain et l'essence, et l'acte odieux consistant à empêcher le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers en les menaçant de mort, souvent sous la menace d'une arme.

Nous souhaitons un monde libéré de la terreur. L'histoire a prouvé que soutenir un groupe terroriste pour se débarrasser d'une autre organisation terroriste n'a jamais été une réussite sur le long terme. Il est de mon devoir d'avertir que l'appui apporté aux émanations d'une organisation terroriste sous le couvert de la lutte contre Daech ne donnera pas les résultats escomptés. Je demande à tous les Membres de l'ONU de faire preuve de prudence lorsqu'ils déroulent le tapis rouge pour les dirigeants terroristes. En soutenant de tels acteurs, ils légitiment la terreur. Le tapis rouge d'aujourd'hui peut très vite se transformer en un bain de sang. Les Membres ne veulent pas avoir le sang de Syriens innocents sur les mains.

Il y a deux jours, nos flux d'informations ont été inondés par le hashtag Journée internationale des migrants. En Turquie, c'est tous les jours la journée des migrants. Depuis 10 ans, nous avons accueilli environ 4 millions de réfugiés syriens qui ont fui leurs foyers à la recherche d'un lieu plus sûr. Des dizaines de milliers d'enfants syriens sont nés et ont fait leurs premiers pas en Turquie. Nous voulons qu'ils connaissent leur pays, leur culture et leur langue. Aucun enfant ne devrait grandir en exil. Un hashtag, c'est bien, mais une maison, c'est mieux.

Je crains que l'histoire ne définisse le Conseil de sécurité comme le Conseil de la génération hashtag. Chaque mois, nous venons dans cette salle, nous parlons, nous tweetons et nous partons. Nous revenons le mois suivant et nous recommençons le même rituel. Je rappelle au Conseil que nous sommes la dernière chance pour le peuple syrien. Est-ce le mieux que nous puissions faire ? Peut-être qu'au lieu de tweeter nos résolutions du Nouvel An, nous pourrions vraiment faire quelque chose pour sauver le peuple syrien.

Quant à la déclaration faite par le représentant du régime syrien criminel, je répète que je ne le considère pas comme mon homologue légitime. Sa présence dans cette salle est un affront aux millions de Syriens qui ont subi d'innombrables crimes aux mains du régime d'Assad. Je ne lui ferai donc pas l'honneur de répondre à ses remarques démentielles.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^{me} Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier les intervenants de leurs contributions.

Depuis plus d'une décennie, le peuple syrien souffre gravement du conflit. Pour mettre fin à son chagrin et aux dangers que le conflit fait peser sur la paix et la sécurité régionales, nous devons redoubler d'efforts pour trouver une solution politique à ce malheureux conflit. Le processus d'Astana poursuivra ces efforts. À cette fin, de hauts responsables des garants du processus d'Astana se réuniront à Nour-Soultan les 21 et 22 décembre.

Nous nous félicitons de la libération récente de 10 détenus syriens, fruit des efforts du groupe de travail sur la libération des personnes détenues et enlevées, créé par le processus d'Astana. L'Iran continuera de contribuer sérieusement à ces efforts, et nous exhortons toutes les parties à coopérer à la réalisation de cette noble entreprise humanitaire.

Nous espérons que les consultations menées actuellement par M. Pedersen aboutiront bientôt à la tenue de la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle. Celle-ci doit fonctionner sans aucune ingérence ou pression extérieure ou la fixation d'une date butoir artificielle pour ses travaux ou toute autre condition de même nature.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2021/1030) sur l'application de la résolution 2585 (2021), la situation humanitaire en Syrie se détériore, les

besoins continuent d'augmenter et une grande partie de l'infrastructure civile a été détruite ou est en état de déliquescence. Cela indique qu'il est absolument nécessaire d'intensifier l'action humanitaire, en particulier grâce à l'application effective de la résolution 2585 (2021), dans laquelle le Conseil de sécurité demande instamment à tous les États d'adopter des mesures concrètes pour satisfaire les besoins urgents du peuple syrien, en soulignant que ces efforts doivent inclure l'appui à des projets de relèvement rapide.

L'une de ces mesures concrètes pourrait être la levée des sanctions unilatérales imposées à la Syrie, qui prolongent les souffrances de son peuple et nuisent aux travaux des organismes humanitaires internationaux et nationaux dans le pays. Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général, les activités de relèvement rapide sont essentielles pour empêcher une nouvelle augmentation du nombre de personnes dans le besoin, ainsi que pour réduire les besoins humanitaires immédiats qui n'ont pas été satisfaits depuis longtemps, et donc la dépendance à l'aide extérieure.

Nous prenons acte des efforts entrepris dans le cadre des activités de relèvement rapide, lesquelles nous paraissent bien en deçà des besoins. Nous appuyons donc l'appel lancé par le Secrétaire général à développer davantage les activités de relèvement rapide qui, selon lui, sont essentielles au succès continu de l'intervention humanitaire dans le pays. Il est important de veiller à ce que l'aide acheminée en Syrie par le biais d'opérations transfrontières parvienne aux véritables bénéficiaires et ne tombe pas entre les mains de groupes terroristes. Nous appelons à une augmentation du financement et de l'allocation de l'aide humanitaire aux opérations menées à travers les lignes de front, afin d'en faire les seules opérations humanitaires en Syrie.

Nous nous félicitons de la réponse positive du Gouvernement syrien aux cinq notes verbales de l'ONU demandant l'accès pour les opérations traversant les lignes de front, comme le confirme le Secrétaire général dans son rapport. Toutefois, il est extrêmement décevant de constater qu'en raison du manque de coopération des autres parties, seuls deux convois acheminant de l'aide à travers les lignes de front ont eu lieu jusqu'à présent, et que l'aide n'a pas encore été distribuée.

Nous appelons à faciliter le retour volontaire, dans des conditions de sécurité et de dignité, des réfugiés syriens et des personnes déplacées. Dans le même temps, nous mettons en garde contre les tentatives visant à les

décourager de rentrer chez eux, notamment en diffusant des informations inexactes sur les conditions actuelles en Syrie.

Nous condamnons fermement toutes les agressions commises par le régime israélien contre la Syrie, et nous réaffirmons le droit naturel de la Syrie à la légitime défense et à la riposte au moment et à l'endroit de son choix. Le Conseil de sécurité doit contraindre le régime israélien à mettre fin à l'occupation du Golan arabe syrien et à cesser immédiatement ses agressions contre la Syrie.

En outre, la poursuite de l'occupation de certaines parties du territoire syrien par des forces étrangères, qui constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, doit prendre fin et toutes les forces étrangères d'occupation non invitées doivent quitter ce pays rapidement et sans condition.

Dans ce contexte, les récents rapports des médias américains sur le meurtre de dizaines de civils syriens – dont des agriculteurs, des enfants et

des villageois – par les forces américaines, que nous condamnons fermement, indiquent l'urgence de leur retrait de Syrie.

Nous rejetons les activités séparatistes ou les initiatives illégitimes d'autonomie en Syrie et condamnons tout effort visant à les soutenir.

La crise syrienne doit être réglée pacifiquement et conformément aux principes du droit international, notamment le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

La République islamique d'Iran continue de soutenir le peuple et le Gouvernement syriens en vue de restaurer l'unité et l'intégrité territoriale de leur pays.

Le Président : Il n'y a plus d'oratrices ou d'orateurs inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 40.